
Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections des techniciens supérieurs

RAPPORT N° 2014-089
Février 2015

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement
supérieur et de la recherche



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale de l'éducation nationale

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires
de technologie et les sections des techniciens supérieurs**

(En application de l'article 33 de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche)

Février 2015

Michel LUGNIER

Brigitte Bajou
Dolores Beauvallet
Jean-Claude Billiet
Pascale Costa
Michel Perez

Alain PLAUD

Marc Foucault

Inspecteurs généraux de l'éducation nationale

*Inspecteurs généraux de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche*

Synthèse

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les inspections générales ont reçu mission en septembre 2013 de dresser un premier bilan de l'article 33 de la loi, qui prévoit la fixation par les recteurs d'un pourcentage minimal de bacheliers technologiques et professionnels respectivement dans les IUT et les STS.

La mission s'est déroulée en deux temps. Un premier temps a permis d'observer les modalités de mise en œuvre des mesures contenues dans l'article 33. Ces observations ont donné lieu à la rédaction d'un rapport d'étape remis au cabinet du ministre le 22 juin 2014 (n° 2014-027). Le deuxième temps s'est attaché à analyser les résultats consolidés de la campagne APB 2014 et à les confronter, d'une part à ceux de la campagne de 2013, d'autre part aux constats de rentrée 2014. Le présent rapport reprend les constats du rapport d'étape, complète les analyses et émet des préconisations

A cet effet, le réseau des correspondants académiques de l'IGAENR a été mobilisé.

La mission s'est en outre rendue dans dix académies (Besançon, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers, Strasbourg, Versailles, Rennes, Dijon, Nancy-Metz et Rouen). Dans ce cadre, les personnels, les élèves et les étudiants de vingt-cinq établissements (seize lycées et neuf IUT) ont été auditionnés.

Avec le recul d'une année, ce qui apparaît très court au regard de la mise en œuvre des processus d'orientation/affectation, le rapport analyse le degré de mobilisation des différents échelons du système éducatif dans l'application de la mesure. Ce dernier souligne plus largement la complexité des parcours des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur et pose la question de la préparation et de l'accompagnement pédagogique des élèves des voies technologiques et professionnelles.

Au terme de cette mission plusieurs constats se dégagent.

Dans des contextes locaux très contrastés, les académies se sont approprié de façon très différente le nouveau cadre institutionnel créé par la loi. La mission a noté en particulier le caractère souvent prescriptif de la commande rectorale vis-à-vis des STS publiques, attitude qui tranche singulièrement avec la prudence généralement de mise quant à la fixation des seuils pour les IUT, et plus encore pour les CFA ou les établissements privés. En outre, les modalités du pilotage académique ont emprunté des voies très diverses en matière de fixation des objectifs, de définition des seuils, d'accompagnement des équipes ou encore de gestion technique des phases successives d'APB.

Pour toutes ces raisons, il est apparu hasardeux à la mission de tenter d'établir, à partir du constat de cette première campagne, une quelconque corrélation et encore moins un lien de causalité entre les stratégies mises en œuvre en académies concernant les seuils minimaux et les évolutions de flux de bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT.

D'un point de vue quantitatif le bilan s'avère mitigé. Les parts respectives des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ont augmenté mais de manière très modérée (respectivement +0.6 et +1.6%). De ce point de vue, et bien que le recul d'une année ne permette aucun jugement définitif, la loi ne semble pas avoir constitué une rupture de nature à créer

une dynamique nouvelle. Les évolutions qu'elle dessine demandent du temps et beaucoup d'accompagnement. D'une part, l'augmentation des taux de bacheliers professionnels parmi les entrants en STS et de bacheliers technologiques parmi les entrants en IUT s'avère plus faible à la rentrée 2014 qu'à la rentrée 2013. D'autre part, censée diminuer, la part des bacheliers professionnels et technologiques parmi les nouveaux entrants en licence augmente. Ils représentent aujourd'hui un quart des effectifs de L1. Mais de façon plus fondamentale, le poids des projets « contrariés » et le nombre des bacheliers professionnels contraints de recourir à la procédure complémentaire ne peuvent qu'interroger la pertinence de nombreux projets de poursuites d'études ainsi que la perception qu'en ont les enseignants du supérieur.

Ces évolutions modestes tiennent pour partie à la difficulté rencontrée par les responsables académiques pour convaincre les personnels enseignants qui voient, pour beaucoup, dans la fixation de seuils une forme de nivellement par le bas sous-tendue par une logique quantitative de régulation des flux peu en phase avec le potentiel de réussite des élèves. Ainsi, au discours porté aux niveaux national et académique concernant le continuum bac-3/bac+3, lequel produit manifestement des effets structurants sur l'encadrement, fait écho une adhésion beaucoup plus mesurée des personnels enseignants au sein des établissements.

Certes, les instructions relatives aux enjeux, aux objectifs et aux modalités de mise en œuvre de la priorité d'affectation des bacheliers professionnels et technologiques en STS et en IUT n'ont sans doute pas toujours été transmises aux équipes enseignantes avec la force de conviction et le niveau d'explication nécessaires. Cependant, le caractère récurrent des craintes exprimées à la mission par de nombreux enseignants, inquiets d'une baisse du niveau d'exigence en STS qui résulterait d'un afflux massif de bacheliers professionnels, mérite d'être souligné. D'autant que ces mêmes inquiétudes ont été relevées auprès des enseignants en IUT, lesquels estiment pour beaucoup que le « nouveau profil » des élèves notamment issus de la série STI2D leur apparaît inadapté pour ce type de poursuite d'études.

Il ressort plus largement des investigations de terrain que les récentes réformes des voies professionnelle et technologique interrogent les finalités mêmes de chacune de ces deux voies de formation. Bien qu'il demeure un diplôme d'insertion, le baccalauréat professionnel est aujourd'hui de plus en plus tourné vers la poursuite d'études pour une partie importante des élèves. Cette double finalité est indéniablement source d'interrogation, voire d'incompréhension dans les établissements scolaires et de désillusion pour de nombreux élèves.

Ces tensions transparaissent clairement dans le décalage entre les discours tenus aux élèves de seconde professionnelle, auxquels on explique souvent, notamment dans le secteur des services, qu'ils sont engagés dans un parcours *a minima* de cinq années (baccalauréat professionnel puis BTS), et la réalité. Si les élèves de terminale de la voie professionnelle se tournent en effet très majoritairement vers les formations de type STS, ce mouvement doit être relativisé au regard des effectifs concernés. Ainsi, en 2014, sur les 173 671 élèves de terminale professionnelle 69 295 ont demandé à intégrer une STS, soit à peine quatre élèves sur dix. Au terme de la procédure APB, seulement 35 534 d'entre eux ont fini par accepter la proposition qui leur avait été faite. Soit un élève sur cinq !

Ces chiffres interrogent de toute évidence le discours ambitieux, par ailleurs légitime¹, tenu à l'endroit des élèves de la voie professionnelle, discours qui ne correspondra pas, pour quatre élèves sur cinq, à ce qu'ils vivront. Ils interrogent la construction des projets de ces élèves et l'indispensable accompagnement dont ils doivent faire l'objet en amont comme en aval du baccalauréat, mais aussi la perception qu'en ont les différents acteurs dans l'enseignement supérieur.

Quoique de nature différente, la situation est également problématique pour les élèves de la voie technologique qui peinent à trouver leur place entre des bacheliers professionnels toujours plus nombreux en STS et des bacheliers généraux qui restent très largement majoritaires en IUT.

Dans ce contexte, la mise en place des seuils minimaux se révèle à elle seule insuffisante pour modifier substantiellement l'origine des flux en STS et en IUT et ainsi réduire l'échec des bacheliers professionnels et technologiques dans les licences de l'Université. Pour être relayée au niveau académique, l'impulsion ministérielle doit trouver sa traduction dans une amélioration notable des liens entre tous les acteurs de formation (lycées, STS, IUT, UFR), permettant de mieux prendre en compte la diversité des parcours, notamment l'accompagnement des phases sensibles de transitions/ruptures.

Cette politique doit toutefois pouvoir s'appuyer sur un discours sans ambiguïté quant aux finalités des deux voies de formation (poursuite d'études dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques, insertion professionnelle ou poursuite d'étude pour les bacheliers professionnels). A cet égard, il convient d'être particulièrement vigilant pour que la priorité d'affectation des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ne conduise pas à une lecture binaire de la loi (bacs pros en STS, bacs technos en IUT). Une telle lecture, en interdisant l'accès de certains publics à des formations qui contribuent à la sécurisation des parcours (pour des élèves fragiles de l'enseignement général par exemple), aurait pour effet de standardiser les parcours à l'entrée du supérieur. Elle ferait en outre obstacle au principe de réversibilité, qui doit pouvoir se traduire de façon effective dans les premières étapes du parcours des élèves dans l'enseignement supérieur.

C'est la raison pour laquelle la mission recommande que la politique de flux s'inscrive dans un projet plus global mobilisant, au-delà des aspects organisationnels et structurels, une forte dimension pédagogique, dimension déterminante pour toute poursuite d'études réussie. La réponse à des parcours de moins en moins linéaires, plus individualisés et réversibles, rend en effet plus que jamais indispensable un accompagnement pédagogique renforcé.

Pour relever ces défis, la mission a souhaité énoncer quelques préconisations pour la plupart directement opérationnelles. Les seize recommandations contenues dans ce rapport peuvent être regroupées autour de quatre thématiques :

- une mobilisation accrue des différents acteurs autour des projets académiques, des projets d'établissements, et de la signature de conventions tripartites associant les

¹ « L'enseignement professionnel a, dès son origine, été porteur d'une ambition éducative visant à élever le niveau d'instruction et de qualification pour des élèves qui bien souvent ont été en échec au collège et arrivent au lycée professionnel sans projet particulier ». Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : « Bilan de la mise en œuvre de l'axe 2, lettre de mission 2013-2014 », Septembre 2014, p 67.

recteurs, les directeurs d'IUT/présidents d'universités et les présidents de conseils régionaux ;

- une amélioration des outils de pilotage (création d'observatoires des parcours, quantification de la mobilité étudiante) ;
- une utilisation plus systématique par les services académiques des outils de gestion à leur disposition (permettant notamment un suivi plus fin des différentes phases de la procédure d'accès dans l'enseignement supérieur) ;
- un renforcement de l'accompagnement pédagogique (mise en place de liaisons pédagogiques pré et post bac, d'instruments de diversification des parcours, ajustement des référentiels).

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Un rappel de l'état des lieux qui a conduit le gouvernement à légiférer	3
1.1. Une demande forte de poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques... ..	3
1.2. ...contrariée dans les faits	4
1.3. ...et que la loi entend soutenir	5
2. Une mise en œuvre qui a provoqué une prise de conscience des enjeux à tous les niveaux	6
2.1. Une forte mobilisation des échelons nationaux et académiques	6
2.1.1. <i>Au niveau national : un pilotage et un suivi coordonnés</i>	<i>6</i>
2.1.2. <i>Au niveau académique, la dynamique engagée s'inscrit dans un paysage très contrasté</i>	<i>7</i>
▪ 2.2.2.1 Les académies ont adopté des stratégies différentes.....	7
▪ 2.2.2.2. ... et des modalités de pilotage diversifiées	8
2.2. La mise en place des pourcentages minimaux : des stratégies étroitement corrélées à la culture des académies et au contexte local	10
2.2.1. <i>La politique des seuils s'inscrit dans un environnement territorial et éducatif très contrasté.....</i>	<i>10</i>
2.2.2. <i>Des modalités de fixation des seuils très différentes selon les académies.....</i>	<i>11</i>
2.2.3. <i>Une attitude privilégiant le dialogue avec les IUT.....</i>	<i>12</i>
2.2.4. <i>Des seuils concertés mais peu formalisés.....</i>	<i>13</i>
2.2.5. <i>Le privé, l'apprentissage, l'agriculture : les oubliés de la réforme</i>	<i>14</i>
2.3. Un consensus autour du discours qui se traduit encore lentement dans les faits	15
2.3.1. <i>Une forte mobilisation aux niveaux national et académique</i>	<i>15</i>
▪ 2.3.1.1. Des modalités de pilotage renforcées.....	15
▪ 2.3.1.2. Un renforcement du travail d'information et d'orientation	16
▪ 2.3.1.3. L'activation de différents leviers pour ajuster l'offre et la demande.....	16
2.3.2. <i>Des résistances subsistent au niveau des établissements.....</i>	<i>18</i>
2.3.3. <i>Des représentations de l'enseignement supérieur qui peinent à évoluer</i>	<i>19</i>
3. Un premier bilan qui interroge une politique essentiellement quantitative.....	21
3.1. Des premiers résultats en demi-teinte.....	21
3.1.1. <i>Demande globale : la part des candidats issus de l'enseignement supérieur augmente.....</i>	<i>21</i>
3.1.2. <i>Une demande de poursuite d'études en STS et IUT des élèves de terminale qui demeure typée</i>	<i>23</i>

3.1.3.	<i>Une réponse qui varie selon le baccalauréat d'origine</i>	29
3.1.4.	<i>La mise en place des seuils ne suffit pas à réguler les poursuites d'études des bacheliers technologiques et professionnels vers les licences</i>	32
3.2.	Des parcours de moins en moins linéaires qui rendent utopique une approche mécaniste de l'offre et de la demande de poursuites d'études	35
3.2.1.	<i>Une mobilité importante des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur</i>	35
3.2.2.	<i>La problématique des passerelles entre formations longues et courtes devient cruciale</i>	36
3.3.	L'accompagnement pédagogique doit être au cœur du dispositif	37
3.3.1.	<i>Les mutations induites par les réformes des séries technologiques et de la voie professionnelle suscitent des interrogations concernant le modèle pédagogique existant</i>	37
3.3.2.	<i>Les mesures d'accompagnement pédagogique en pré-bac sont une condition de la réussite du dispositif de régulation</i>	38
3.3.3.	<i>Les mesures d'accompagnement pédagogique en post bac doivent nécessairement se développer</i>	39
3.3.4.	<i>Un accompagnement pédagogique plus affirmé nécessite un encadrement spécifique du corps enseignant</i>	40
	Conclusion	41
	Préconisations	43
	Annexes	45

Introduction

Dans le cadre de leur programme de travail 2013/2014, les inspections générales ont reçu mission de dresser un premier bilan de l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et les sections de techniciens supérieurs (STS) en application de l'article 33 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette introduction en précise le contexte, les objectifs et la méthodologie.

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche fait de la réussite et de l'insertion du plus grand nombre d'étudiants une priorité. Bien que le nombre d'étudiants ait été multiplié par huit au cours des cinquante dernières années², pour atteindre près de deux millions et demi aujourd'hui, la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur se trouve contrariée par l'existence de fortes inégalités d'accès et de réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

En dépit des dispositions réglementaires³ ainsi que des multiples injonctions ministérielles concernant l'affectation prioritaire des bacheliers technologiques en STS et IUT et des bacheliers professionnels en STS, des disparités importantes existent selon la filière de formation dans laquelle le jeune s'est initialement engagé et le type de baccalauréat qu'il détient.

Un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale relatif à la procédure APB⁴ a montré que « *si les élèves de la voie générale optent majoritairement pour des études longues...* », ils étaient néanmoins 27 % en 2012 à demander une poursuite d'études en STS et en IUT (Annexe 5). En 2014, ils sont 23 % à être dans cette situation. Ce rapport soulignait également que « *les élèves de terminale technologique se tournent naturellement vers des poursuites d'études courtes, principalement les STS (59,8 %) et les IUT (17,6 %)*⁵ ». A la rentrée 2014, 51,5 % des élèves issus de la voie technologique ont demandé à intégrer une STS et 19,5 % un IUT. Quant aux bacheliers professionnels, 85 % de ceux qui souhaitaient poursuivre des études avaient demandé une STS en 2012. Ils étaient 80 % en 2014.

Dans ce contexte, tout en énonçant l'objectif de faire passer de 43 % à 50 % d'une classe d'âge le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur, la loi du 22 juillet 2013 réaffirme le rôle stratégique et régulateur de l'État, fonction qui incombe aux recteurs d'académie. Ce principe trouve son expression dans l'article 33 de la loi à travers trois mesures⁶ qui appréhendent de façon globale

² Le nombre d'étudiants était de 309 000 en 1960. Ils sont aujourd'hui 2 429 900 (source Repères et références statistiques, 2014).

³ Dispositions relatives aux admissions de droit au bénéfice des bacheliers technologiques (en IUT et STS) et professionnels (en STS) ayant obtenu la même année une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat.

⁴ Rapport n° 2012-123 de l'IGEN, « Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac », octobre 2012.

⁵ On note que la proportion de demandes est plutôt faible alors que cette formation était conçue à l'origine comme un débouché naturel pour les titulaires d'un baccalauréat technologique.

⁶ Deuxième mesure (article L 612-3) : « (...) Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants... ». Troisième mesure (article L 612-3-1) : « Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficient d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée. *Le pourcentage des élèves*

et cohérente l'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur au sein des filières d'accueil : filières générales de l'université, IUT, CPGE et STS.

La première des trois mesures organise une priorité d'accès en STS pour les bacheliers professionnels et en IUT pour les bacheliers technologiques. Elle repose sur la fixation par les recteurs d'un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et technologiques, respectivement en STS et en IUT. Aux termes de la loi, ces pourcentages minimaux « ...doivent tenir compte des spécialités, de la situation des différents territoires qui composent l'académie et de la demande des étudiants telle qu'elle s'exprime notamment par les procédures APB... ».

La mission confiée aux inspections générales vise à évaluer la façon dont les académies ont mis en œuvre concrètement ces dispositions. Il s'agit de rendre compte des modalités organisationnelles retenues au plan académique en vue de rendre opératoires les objectifs assignés par la loi, en particulier celles ayant trait au fonctionnement de la commission académique des formations post baccalauréat compétente pour toutes les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

Cette mission, réalisée conjointement par les deux inspections générales s'inscrit dans le prolongement de quatre missions récentes des inspections générales :

- « analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac » (octobre 2012) ;
- « les places vacantes dans les formations sélectives post-baccalauréat » (mai 2013) ;
- « évolution des cartes de formations professionnelles et technologiques à la rentrée 2013 » (août 2013) ;
- « les parcours des élèves de la voie professionnelle » (décembre 2013).

Sur le plan méthodologique, la mission s'est déroulée en deux temps : un premier temps (mars/avril 2014), qui a permis d'observer les modalités de mise en œuvre des mesures prévues à l'article 33 ; un second temps (octobre/novembre 2014) qui a porté, d'une part, sur l'analyse des résultats consolidés de la campagne APB 2014 confrontés ensuite aux constats de rentrée 2014, et d'autre part, sur la mise en perspective de ces résultats au regard de ceux obtenus en 2013.

À cet effet, la mission a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de protocoles d'enquêtes destinés à recueillir les informations de l'ensemble des académies. Pour cela, le réseau des correspondants académiques de l'IGAENR a été mobilisé.

Dix académies jugées représentatives de la diversité des territoires (Besançon, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers, Strasbourg, Versailles, Rennes, Dijon, Nancy-Metz et Rouen) ont en outre fait l'objet d'analyses plus approfondies (rencontres avec les recteurs et leurs collaborateurs, visites de lycées et d'IUT). Les visites d'établissements réalisées dans ces académies ont donné lieu à des entretiens avec des chefs d'établissements, des directeurs d'IUT, des enseignants, des élèves et des étudiants. Elles

bénéficiant de ce droit d'accès est fixé chaque année par décret. Le recteur d'académie, chancelier des universités, réserve dans ces formations un contingent minimal de places au bénéfice de ces bacheliers ».

ont été suivies d'entretiens conduits au niveau national avec les représentants de l'administration centrale et des principaux acteurs concernés (chefs d'établissement, directeurs d'IUT, directions d'administration centrale, etc.).

Ce rapport comporte trois parties :

- 1. un rappel de l'état des lieux qui a conduit le gouvernement à légiférer ;
- 2. une analyse de la mise en œuvre qui montre une prise de conscience des enjeux à tous les niveaux ;
- 3. un premier bilan qui interroge une politique essentiellement quantitative.

1. Un rappel de l'état des lieux qui a conduit le gouvernement à légiférer

1.1. Une demande forte de poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques...

La réforme de la voie professionnelle, eu égard à l'ampleur des effectifs concernés, pose en des termes nouveaux l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels et technologiques. Elle interroge par la même occasion les finalités des voies de formation technologique et professionnelle. Alors qu'en 2007, on comptabilisait 86 543 élèves de terminale professionnelle, on en dénombre aujourd'hui 232 093. La perception des jeunes et des familles d'une égale dignité des voies de formation conduit un nombre toujours plus important de bacheliers professionnels à formuler des demandes de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.

La pression pour une poursuite d'études est d'autant plus forte qu'elle se conjugue à des difficultés réelles d'insertion professionnelle, notamment pour de nombreux bacheliers professionnels⁷.

Les effets de la rénovation des séries technologiques⁸ sont, quant à eux, plus complexes à analyser. Ceci tient, en premier lieu, au caractère récent des réformes. Ainsi, les premiers bacheliers STI2D, ST2A, STL ont fait acte de candidature lors de la campagne APB de 2013, tandis que les premiers bacheliers STMG l'ont fait pour la campagne APB 2014.

Quoi qu'il en soit, alors même que la demande de poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques se concentre très largement sur les formations de type STS et IUT⁹, au terme de la procédure normale, à peine quatre bacheliers professionnels sur dix et moins de six bacheliers technologiques sur dix¹⁰ acceptent les propositions qui leur sont faites.

⁷ Parmi les sortants de 2010, 67 % des jeunes ont accédé à un emploi dans les trois mois, soit quatre points de moins qu'en 2004 (CEREQ, enquête auprès de la génération 2010).

⁸ STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués), STL (sciences et technologies de laboratoire), STMG (sciences et technologies du management et de la gestion).

⁹ 80 % des V1 validés des bacheliers professionnels concernent une poursuite d'études en STS. 71 % des V1 validés des bacheliers technologiques concernent les STS (51 %) et les IUT (19,5 %).

¹⁰ Respectivement 61 % en STS et 57 % en IUT.

1.2. ...contrariée dans les faits

67 % d'étudiants en première année d'IUT sont aujourd'hui titulaires d'un baccalauréat général. Ce constat est à mettre en perspective avec l'ampleur des poursuites d'études après l'obtention du DUT. Plus de huit étudiants sur dix poursuivent notamment en licence professionnelle ou encore en écoles d'ingénieurs. Les IUT sont, au fil du temps, devenus pour beaucoup de bacheliers généraux un élément de sécurisation de leur parcours dans l'enseignement supérieur, voire de contournement des premiers cycles universitaires ou des CPGE.

Cette surreprésentation des bacheliers généraux est d'autant plus problématique que deux phénomènes concomitants, d'ailleurs mis en évidence en 2012/2013 lors des précédentes missions des inspections générales¹¹, perdurent :

- l'existence de nombreuses places vacantes alors même que la demande demeure pour partie insatisfaite. Le volume de ces places vacantes s'élevait, en 2012, à 7 857 en STS et à 3 240 en IUT. Lorsqu'on observe les taux de remplissage en STS et en IUT, ils étaient à l'époque de 79 % en STS et de 85 % en IUT. En 2014¹², ces mêmes taux sont respectivement de 79,3 % en STS et de 93 %¹³ en IUT.
- un nombre significatif de candidats admis qui ne donnent pas suite à cette admission. En 2012, 13,2 % de bacheliers généraux et technologiques et 21,7 % des bacheliers professionnels n'avaient pas donné suite à la proposition qui leur avait été faite alors même qu'ils avaient obtenu le baccalauréat et une proposition d'admission conforme à leurs vœux. A la session 2014, le nombre de démissions lors de la procédure normale s'est élevé à 45 868 soit 13,8 % du volume de premiers vœux validés¹⁴. Ce chiffre varie selon la nature de la formation (15,5 % en STS et 10,2 % en IUT) et le baccalauréat d'origine. Ainsi, pour les bacheliers généraux, les démissions représentent 19,5 % et 9,6 % des V1 validés respectivement en STS et en IUT. Pour les bacheliers technologiques, ces démissions représentent 16 % en STS et 6 % seulement en IUT. Enfin, pour les bacheliers professionnels ces chiffres sont respectivement de 14 % et 5 %.

Si l'on mesure dans le premier cas l'apport potentiel d'une politique dite de « seuils » en matière d'admission des bacheliers professionnels et technologiques en STS et en IUT, en revanche, on perçoit dans le second cas les limites d'une telle politique au regard de la demande relativement volatile de poursuite d'études. D'autant qu'à ces candidats admis qui chaque année ne valident pas leur propre choix s'ajoutent ceux qui le valident mais qui pour diverses raisons ne se présenteront pas à la rentrée¹⁵, leur nombre venant ainsi gonfler celui des « admis-absents ».

11 Rapport de l'IGEN, « Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac », octobre 2012 et rapport de l'IGAENR « Les places vacantes dans les formations sélectives post-bac », mai 2013.

12 Constats effectués à l'issue de la procédure APB en octobre 2014.

13 L'état des places vacantes apparaît dans les bilans APB figurant en annexe 5.

14 L'état des démissions apparaît dans les bilans APB figurant en annexe 5.

15 La notion de rentrée doit s'entendre comme une « période de rentrée » qui peut s'échelonner sur plusieurs semaines, voire jusqu'aux vacances de la Toussaint pour certaines formations, ou encore jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours pour l'apprentissage.

1.3. ...et que la loi entend soutenir

L'affichage d'un accueil prioritaire de bacheliers technologiques dans les IUT et les STS ne relève pas d'une pratique nouvelle. Une circulaire DLC/DGES datée du 19 avril 1994 invitait déjà les recteurs à un effort soutenu dans l'accueil des bacheliers technologiques, notamment dans le secteur tertiaire. Au cours des deux décennies qui ont suivi, diverses notes de services et autres circulaires nationales sont venues rappeler le caractère prioritaire de l'affectation des bacheliers technologiques en STS et en IUT auquel s'est ajoutée plus récemment la nécessité de favoriser le passage des bacheliers professionnels en STS.

Par décret en date du 26 août 2005¹⁶, cette priorité s'est traduite au plan réglementaire par l'admission de droit en STS des élèves et apprentis ayant obtenu une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat professionnel dont le champ professionnel correspond à celui de la section de technicien supérieur demandée.¹⁷ Par la suite, un décret du 11 avril 2007¹⁸ a étendu ce dispositif aux bacheliers technologiques et ainsi confirmé la priorité d'affectation en STS dont devait désormais faire l'objet ces élèves.

Par la suite, ce dispositif a été étendu aux IUT. Ainsi, un décret daté du 17 mars 2008¹⁹ a entériné l'admission de droit en IUT pour les élèves ayant obtenu une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat technologique et dont le champ professionnel est en cohérence avec le département d'IUT demandé. Il faudra attendre le décret du 9 juillet 2014 pour que l'admission des bacheliers professionnels en STS fasse l'objet d'un examen prioritaire²⁰.

Si la loi de 2013 s'inscrit donc dans un mouvement initié de longue date, c'est en revanche la première fois qu'est posé au niveau législatif le principe de la fixation de seuils, la loi renvoyant à un échelon *infra* le soin d'en définir le caractère opérationnel.

Pour la mise en place de la mesure relative à la priorité d'affectation des bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT, les recteurs ont reçu deux instructions. Dans une première note du 28 août 2013, la ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche a souligné que la fixation des pourcentages minimaux ne devait pas être uniforme mais tenir compte des spécialités, de la situation des différents territoires qui composent l'académie et de la demande des étudiants telle qu'elle s'exprime notamment par les procédures APB. Une seconde note du 23 janvier 2014 DGESCO/DGESIP est venue expliciter cette directive en précisant les modalités techniques de fixation des pourcentages minimaux et de fonctionnement des commissions de sélection.

¹⁶ Décret 2005-1037 du 26 août 2005 (JO du 27 août 2005).

¹⁷ Les académies exercent un suivi très variable de ces situations. Certaines demandent aux proviseurs de réserver un traitement prioritaire à ces bacheliers avant la dernière phase d'admission (Créteil). D'autres adressent un courrier à tous les bacheliers professionnels et technologiques titulaires de mention pour leur rappeler la règle de l'affectation prioritaire via APB (Nancy-Metz, Clermont-Ferrand). D'autres enfin recensent tous les cas problématiques, font des propositions et assurent un suivi. La grande majorité des académies signale que le faible nombre de cas à traiter leur permet de faire du « cousu main » et de proposer rapidement des solutions d'affectation, soit en « surbooking », soit en plaçant le néo-bachelier en tête de liste d'attente.

¹⁸ Décret 2007-540 du 11 avril 2007 modifiant le décret 95-665 du 9 mai 1995 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur (JO du 12 avril 2007). Aujourd'hui article D 612-31 du code de l'éducation.

¹⁹ Décret 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie. Aujourd'hui article D 612-32 du code de l'éducation.

²⁰ Décret 2014-791 du 9 juillet 2014 article 3. Aujourd'hui article D 612-31 du code de l'éducation.

2. Une mise en œuvre qui a provoqué une prise de conscience des enjeux à tous les niveaux

2.1. Une forte mobilisation des échelons nationaux et académiques

2.1.1. Au niveau national : un pilotage et un suivi coordonnés

Au niveau national, la maîtrise d'ouvrage de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur est assurée par la sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante au sein de la DGESIP du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'évolution des finalités et des règles de fonctionnement du dispositif APB est définie à ce niveau en s'appuyant en particulier sur les remontées des SAIO et sur les positions prises par le comité de pilotage (ou des sous-groupes de travail de ce COPII)²¹. La maîtrise d'œuvre est assurée par une association privée à but non lucratif hébergée à l'INPT (Institut national polytechnique de Toulouse).

Une étude réalisée en janvier 2013 pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche indiquait qu'APB était globalement jugé utile par 81 % des étudiants mais perçu comme source de stress par 78 % d'entre eux. Parmi les attentes, cette étude montrait que 53 % des utilisateurs souhaitaient avoir la possibilité de se réorienter une fois dans le supérieur, 45 % de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, 43 % souhaitaient pouvoir bénéficier d'une offre de formation plus lisible, 38 % souhaitaient pouvoir tester l'outil APB dès la classe de première.

Ces constats ont conduit le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à engager, dès la campagne 2014, une rénovation²² et une optimisation du dispositif APB afin de :

- simplifier les démarches ;
- rendre plus lisible et transparent le processus ;
- mieux accompagner les lycéens et leurs familles.

Il s'agit là d'un enjeu de justice sociale qui entend faire écho au développement de stratégies d'évitement ou encore au recours à des « coaches » privés en orientation lesquels se nourrissent pour partie de l'angoisse qui entoure les questions liées aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Pour y parvenir, au-delà des aspects techniques liés à l'utilisation de « l'outil informatique APB » qui a marqué l'organisation et le fonctionnement de la procédure au cours des dernières années, la mise en œuvre du continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat (bac-3, bac+3) nécessite une coordination accrue entre les grandes directions en charge de la mise en œuvre de la politique ministérielle.

C'est dans cette perspective qu'une circulaire signée par la DGESIP et la DGESCO publiée au BOEN du 25 juillet 2013, présente les modalités de cette collaboration (*rôle de la commission académique des*

²¹ Ce comité rassemble essentiellement les représentants des responsables d'établissement de formation du secondaire et du supérieur concernés par APB, qu'ils soient privés ou publics, et des représentants des ministères assurant la tutelle de ces établissements.

²² Cette évolution doit se dérouler en deux étapes (sessions 2014 et 2015).

formations post baccalauréat, dispositions pédagogiques permettant de renforcer le continuum de formation, réformes des programmes, dispositifs d'aide à la réussite, contrats pédagogiques etc.).

Cette convergence nouvelle d'action entre les deux directions générales se traduit dans l'expression même des modalités retenues pour accompagner les futurs étudiants dans leurs projets de poursuites d'études telles que l'introduction d'une sensibilisation au dispositif APB dès la classe de première. Elle s'exprime également dans des démarches conjointes qui ont amené les deux directions générales à conduire avec les recteurs une série d'entretiens personnalisés relatifs à la mise en œuvre du continuum bac – 3 / bac + 3 à partir d'une enquête réalisée au deuxième trimestre de l'année scolaire 2013-2014²³.

2.1.2. Au niveau académique, la dynamique engagée s'inscrit dans un paysage très contrasté

Depuis 2007, les missions confiées aux SAIO, tant en matière de formation à APB qu'en ce qui concerne le paramétrage, le suivi, le contrôle de conformité, l'information et la communication sur l'outil lui-même ont fait du SAIO non seulement un interlocuteur quasi exclusif de la procédure, mais aussi l'interface entre l'ensemble des établissements, les usagers et le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Bien que la loi ne soit pas explicitement intervenue sur cet aspect, elle a néanmoins conduit de nombreuses académies à dépasser la dimension procédurale afin d'intégrer dans le pilotage académique les multiples aspects de la notion de parcours (régulation des flux, ruptures et continuité pédagogiques, offre de formation intégrée...). Ces options politiques que l'on retrouve dans l'analyse des circulaires académiques sont révélatrices de la lecture que font les autorités déconcentrées des prescriptions quantitatives fixées au niveau national. La mission a pu identifier certaines de ces stratégies qui sont ici illustrées par le choix de quelques académies.

▪ 2.2.2.1 Les académies ont adopté des stratégies différentes...

Dans certaines académies, le processus relatif à l'accroissement de l'effectif des bacheliers professionnels en STS a été engagé depuis plusieurs années. C'est le cas de l'académie de Versailles qui a mis en place depuis 2005 une politique d'accompagnement des bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur tout en recherchant un équilibre entre insertion et poursuite d'études. Cette politique s'est traduite notamment par la mise en place depuis 2008 de normes académiques fondées sur des quotas précis de bacheliers par spécialités de STS. L'antériorité de l'académie en matière d'accueil des bacheliers professionnels en STS lui permet aujourd'hui d'être en mesure d'élaborer un plan d'action à destination des bacheliers technologiques s'inspirant des méthodes utilisées pour les bacheliers professionnels.

La même antériorité caractérise l'académie de Clermont-Ferrand qui a vu dans cette évolution une réponse croisant égalité des chances et équité territoriale. Le récent changement de dénomination de la commission post-bac devenue « commission réussite des étudiants », loin d'être anodin, atteste d'une volonté académique de passer d'un pilotage partagé, appuyé sur des indicateurs

²³ Il s'agissait de dialoguer avec les académies pour recenser les expériences originales, les modes d'accompagnement et les types d'organisation qui favorisent les relations scolaire/supérieur. A l'issue de ces entretiens la DGESCO a prévu de publier une grille de valorisation des expériences menées en académie.

notamment quantitatifs, à une approche stratégique intégrée et co-construite, adossée à une implication forte des corps d'inspection.

De la même manière, dans l'académie de Montpellier, la volonté clairement affichée dès 2012 « *d'améliorer l'accueil et l'accompagnement pour mieux faire réussir les bacheliers professionnels et technologiques en STS* » prend aujourd'hui en compte les perspectives d'insertion, la prévention du décrochage, et ce dans le cadre d'une approche territorialisée de l'offre de formation. Pour cela, l'académie s'est dotée d'un dispositif de suivi statistique très performant de nature à répondre à la préoccupation de l'académie de disposer d'outils d'analyse et de réflexion pertinents en matière de pilotage²⁴.

Plusieurs académies ont souhaité privilégier d'autres voies. Ainsi, dans l'académie d'Orléans-Tours, il s'agit d'inciter les bacheliers généraux à s'inscrire à l'université afin de libérer une offre de formation pouvant alors être proposée aux bacheliers technologiques et professionnels. Dans l'académie de Rennes, les autorités académiques ont souhaité dépasser un discours globalisant concernant les poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologiques afin de tenir compte de la grande diversité qui caractérise ces formations en termes d'accessibilité et d'insertion. De nombreuses initiatives se sont développées à l'échelle de l'académie (formations d'initiatives locales, groupes de secteurs, séminaires, groupes de pilotage aux niveaux des bassins ou des établissements...). Un réseau de vingt-six formateurs académiques est disponible pour accompagner les projets des établissements.

▪ **2.2.2.2. ... et des modalités de pilotage diversifiées**

• **La commission académique des formations post-bac (CAFPB)**

Au-delà d'une grande diversité de situations quant à l'organisation et au fonctionnement des CAFPB, toutes ont vu leur champ de réflexion élargi. Quelques exemples en attestent.

Dans l'académie de Caen, il existe depuis 2006 une CAFPB qui se réunit une fois par an, comprenant trente-cinq membres. Jusqu'à présent les thèmes abordés recouvraient de façon assez classique le bilan de l'affectation (BTS, CPGE, IUT, université), une présentation des actions à destination des lycées, etc. Lors de la dernière réunion de cette commission, en février 2014, trois évolutions ont été apportées : l'ouverture de la commission à un représentant du monde économique ; l'installation d'un groupe de travail rectorat-université-région chargé de faire des propositions sur la carte des formations ; l'énoncé de quelques principes de travail sur la liaison bacheliers professionnels/BTS²⁵.

Dans l'académie de Lille, les ordres du jour et les comptes rendus de la commission montrent également cette volonté d' « élargir le champ de l'observation ». La première réunion (novembre 2013) a précisé cette nouvelle approche. Outre un état des lieux concernant l'enseignement

²⁴ Collaborent à cette activité le SAIO et le service statistiques intégré au sein de la direction de la prospective, des moyens et des enseignements (DPME) du rectorat.

²⁵ L'équité territoriale, la volonté d'éviter l'isolement des bacheliers professionnels, les méthodes pédagogiques et les leviers pour réussir l'affectation des bacheliers professionnels.

supérieur (bilan de l'accès des élèves de bacs professionnel et technologique en STS et en IUT, bilan des dispositifs STS 18 mois²⁶, etc.), une analyse de la carte des formations du supérieur a été réalisée.

Dans l'académie de Nantes, une instance de pilotage des admissions post baccalauréat a été constituée dès 2006²⁷. Au départ, elle était composée de représentants de lycées (d'origine et d'accueil, publics et privés) de l'éducation nationale et agricoles, des universités, des IUT, des services d'orientation, des fédérations de parents d'élèves, d'élèves, d'étudiants, des services du rectorat et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Des représentants de la région et des CFA ont rejoint, par la suite, la commission. Sa composition a été modifiée en 2013 pour prendre en compte sa nouvelle mission relative à l'étude de l'offre des formations. Elle accueille, à présent, des représentants du monde économique, de la DRJSPCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et de la région.

Dans l'académie de Toulouse, jusqu'en juin 2013, la CAFPB comportait quarante-deux membres. Seize d'entre eux relevaient de l'enseignement supérieur, vingt-six de l'enseignement secondaire. Cette composition a évolué avec l'arrivée du DAFPIC et du secrétaire général adjoint (qui pilotent la carte des formations) et du secrétaire général de l'académie. La première réunion a été l'occasion d'une présentation de l'offre de formation dans l'académie et de la demande à partir d'une analyse des candidatures enregistrées. Deux pôles opératoires de travail ont été mis en place : l'un sur la carte des formations, l'autre sur les dispositifs d'orientation et de réussite des étudiants.

Préconisation 1 : Faire de la politique de régulation des flux vers l'enseignement supérieur un axe majeur de l'ensemble des projets académiques.

- **Les partenariats avec l'enseignement supérieur**

Dans l'académie de Besançon, le recteur a souhaité qu'il y ait des chartes de partenariat signées entre l'enseignement secondaire et le supérieur. Le 23 mai 2011, une charte pour la réussite universitaire des bacheliers STI2D a été signée entre vingt lycées, l'université de Franche-Comté et l'université technologique de Belfort-Montbéliard. L'idée a ensuite été reprise pour les autres séries technologiques (STL, STMG, ST2S).

Dans l'académie de Lyon, une charte d'engagement entre le rectorat et les quatre universités a été signée en juillet 2013. Elle a pour objectif « *une meilleure articulation de la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies* ». Une des initiatives prioritaires a été « *l'échange d'informations utiles tant qualitatives que quantitatives afin de renforcer la capacité de diagnostic partagé* ».

Dans l'académie de Montpellier, une convention a été signée entre le recteur et l'assemblée régionale des IUT (ARIUT) le 20 février 2013, établissant une programmation concertée sur trois ans de la proportion de bacheliers technologiques accueillis en IUT²⁸. La signature de cette convention concernant les IUT conjuguée à l'action de l'académie en faveur d'une poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques en STS ont, ainsi, préfiguré les dispositions contenues

26 Ce dispositif a été mis en place par le recteur pour l'année 2011-2012. Il est destiné à accueillir des bacheliers professionnels et technologiques qui souhaitent se réorienter au cours du premier semestre universitaire.

27 Nantes est la première académie à avoir mis en œuvre APB sous l'impulsion du recteur Bernard DUBREUIL.

28 On peut également mentionner la convention passée en 2013 entre le recteur de Dijon et l'IUT.

dans la loi du 22 juillet 2013 instituant le principe de fixation par le recteur de pourcentages réservés aux différentes catégories de bacheliers dans ces cursus.

Dans l'académie de Toulouse certaines formations rencontraient, souvent en raison de leur localisation, des difficultés de recrutement. Une politique volontariste a donc été mise en œuvre afin de rapprocher les sites universitaires des établissements du second degré et de favoriser une diversification de l'offre de formation des IUT hors Toulouse. Cette politique s'adosse à une convention-cadre signée entre le rectorat et l'assemblée régionale des IUT de Midi-Pyrénées (ARIUT-M-P). Au-delà des salons de l'orientation et des forums locaux, les partenaires de cette convention diffusent les informations auprès des élèves des séries technologiques, et offrent des opportunités de rencontres entre prescripteurs de l'orientation (conseillers d'orientation psychologues, professeurs principaux), enseignants des IUT et élèves des classes de Première.

Dans la plupart des académies visitées, la mission a observé la difficulté des services en charge du continuum bac-3/bac+3 à présenter une vue globale de l'ensemble des flux de bacheliers dans l'enseignement supérieur et des dispositifs permettant d'aménager les parcours de ces bacheliers.

Préconisation 2 : mettre en place des observatoires académiques des parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Ces observatoires auront vocation à suivre l'élève, puis l'étudiant, a minima tout au long de la première année d'enseignement supérieur.

2.2. La mise en place des pourcentages minimaux : des stratégies étroitement corrélées à la culture des académies et au contexte local

2.2.1. La politique des seuils s'inscrit dans un environnement territorial et éducatif très contrasté

Lorsque des seuils sont fixés, de nombreux facteurs sont pris en compte : ruralité²⁹, poursuites d'études des bacheliers, poids des formations bac + 2 dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur, part de l'apprentissage, répartition filières tertiaires / filières production, taux de présence de bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT, taux de réussite aux examens par filières etc. La mission a pu identifier certains déterminants qui pèsent sur la manière dont ces seuils seront atteints :

- le critère géographique : dans les académies à dominante rurale, ce critère est souvent prédominant pour le néo-bachelier pour lequel la proximité de la formation l'emporte souvent sur son contenu ;
- la cohérence de l'offre de formation : l'harmonisation des cartes des formations pré et post bac est un facteur essentiel pour permettre les complémentarités, garantir des viviers suffisants et éviter les redondances, sources de mises en concurrence ;
- le degré d'adhésion des équipes pédagogiques : dans les grosses agglomérations où les STS et IUT accueillent beaucoup de bacheliers généraux, les équipes pédagogiques sont

²⁹ Référence à l'indicateur territorial DGESCO/DEPP qui comprend la densité de la population des 2 à 16 ans, du pourcentage de la population dans le rural et le poids du rural isolé (selon sources INSEE).

souvent réticentes à la mise en place de seuils minimaux concernant l'accueil de bacheliers professionnels et technologiques³⁰ ;

- l'attractivité des formations : certaines spécialités notamment industrielles, confrontées à un déficit d'image, peinent à recruter³¹. Au sein d'une même académie, les taux d'accueil de bacheliers technologiques en IUT peuvent ainsi varier considérablement³² ;
- le déséquilibre offre / demande de poursuites d'études : certaines académies présentent des taux d'orientation de bacheliers professionnels en STS inférieurs à la moyenne nationale en raison notamment de la faiblesse de l'offre de formation, voire de son inexistence, d'autres, au contraire, sont confrontées à un déficit de candidats au regard de l'offre à pourvoir en STS et IUT ;
- la pression à l'entrée de certaines formations : quelques académies - notamment parmi les plus rurales - ont parfois décidé d'aligner les pourcentages de bacheliers professionnels sur le niveau de la demande formulée l'année n-1. De telles mesures ont pu conduire à une surreprésentation de bacheliers professionnels et à un brassage insuffisant des élèves selon leur origine.

2.2.2. Des modalités de fixation des seuils très différentes selon les académies

Conformément à l'esprit de la loi, les recteurs ont logiquement adapté leurs stratégies aux caractéristiques de leur académie. Tant dans les modalités de concertation, notamment avec les chefs d'établissement et les responsables de l'enseignement supérieur, que dans les procédures de fixation des seuils, la mission a observé des stratégies très différentes d'une académie à l'autre. A partir du recensement exhaustif des stratégies rectorales de fixation des seuils minimaux³³, une typologie des académies a pu être opérée. Ainsi, il est possible d'identifier des académies qui ont :

- engagé une procédure depuis plusieurs années et fixé un échancier en termes d'objectifs. Ces « précurseurs³⁴ » ont inscrit leur action dans la continuité tant en ce qui concerne les modalités de concertation que dans les méthodes de fixation des seuils minimaux ;
- arrêté des objectifs académiques assortis de seuils détaillés par établissement et par spécialité de BTS (cela correspond à plus des deux-tiers des académies);
- fixé des seuils académiques précis par spécialité indépendamment du territoire ou de l'établissement³⁵ ;
- fixé des cibles indicatives à défaut de seuil précis. Dans ces situations l'accent est mis soit sur l'orientation des bacheliers généraux en L1 ou CPGE, soit sur un travail en profondeur

30 La mission a pu observer le cas d'un IUT qui n'accueille que 48 bacheliers technologiques sur 1022 places.

31 La mission a pu observer la situation d'une spécialité chimie d'un IUT qui avec 120 vœux, 62 appelés, 13 inscrits n'a accueilli que 5 présents à la rentrée.

32 Dans l'académie de Créteil, le taux varie de 12 % en hygiène santé environnement à plus de 52 % en génie électrique informatique industrielle.

33 Ce recensement exhaustif figure en annexe 4

34 Les académies comme Versailles, Montpellier ou Nantes.

35 Les académies d'Aix-Marseille et de Créteil par exemple.

d'accompagnement pédagogique des bacheliers technologiques et/ou professionnels permettant d'augmenter les taux de réussite de ces publics à la sortie ;

- laissé les établissements fixer eux-mêmes leurs taux de progression ou ont « négocié » avec les chefs d'établissement dans le cadre d'un processus itératif ;
- cherché à ajuster les seuils en fonction des spécialités, des pré-requis ou des territoires³⁶ ;
- établi les seuils en fonction de normes académiques moyennes, auxquelles certaines ont associé un objectif de progression³⁷ et un suivi personnalisé des établissements.

Sur le plan technique, les académies qui se sont fixé pour objectif d'atteindre pour les STS un pourcentage minimal d'admission de bacheliers professionnels n'ont pas toutes utilisé le même critère : certaines ont fixé un taux concernant les propositions d'admissions³⁸, d'autres le vœu n°1³⁹, d'autres encore le nombre de candidatures⁴⁰.

Si la majorité des académies a fixé des règles s'appliquant indifféremment à toutes les STS et/ou départements d'IUT, certaines ont néanmoins concentré leur action sur quelques cibles prioritaires⁴¹.

En outre, et afin d'éviter toutes crispations et/ou prendre en compte la question des viviers et de l'attractivité de certains établissements, quelques académies ont arrêté des objectifs sur une base pluriannuelle.

2.2.3. Une attitude privilégiant le dialogue avec les IUT

L'analyse des données nationales relatives aux flux de bacheliers technologiques en IUT montre une situation très inégale selon les académies. Certaines connaissent une progression, parfois forte, du nombre des bacheliers technologiques en IUT, d'autres, au contraire, une baisse sensible.

Quelle que soit la situation, entre l'opposition manifestée au départ par l'ADIUT à l'endroit de toute méthode « coercitive » de fixation de pourcentages de bacheliers technologiques en IUT, d'une part, et le souci des recteurs de maintenir la qualité du dialogue avec les universités (« ne rien imposer, tout concerter »), d'autre part, les responsables académiques ont du adopter une démarche prudente visant à privilégier le dialogue selon différents modes :

- aucune fixation de seuil : ces académies qui représentent la moitié de l'effectif, ont néanmoins engagé, pour la plupart d'entre elles, un travail de rapprochement et de « conviction » avec les directeurs d'IUT⁴² ;

36 Sur certains territoires, le manque de viviers d'élèves ne permet pas de respecter une norme académique moyenne.

37 À Dijon : taux de bacheliers professionnels en STS supérieur à 60 % = maintien du taux actuel, taux compris entre 50 et 60 % = +5 % sur 2 ans, taux compris entre 40 et 50 % = +10 % sur deux ans et taux inférieur à 40 % = +15 % sur 2 ans.

38 Cas de l'académie de Grenoble.

39 Cas de l'académie de Rouen.

40 Les académies de Nantes et Lyon par exemple.

41 L'académie de Rennes a limité la fixation des taux de progression à une trentaine d'établissements représentant 15 à 20% des formations.

42 Exemple de l'académie d'Amiens avec des réunions DASEN/Directeurs d'IUT.

- fixation des seuils par les IUT : les académies ont invité les IUT à fixer eux-mêmes leurs pourcentages de bacheliers technologiques⁴³ ;
- engagement d’une concertation visant à fixer des seuils par départements d’IUT et/ou par spécialité⁴⁴ au titre de 2015 ou 2016 ;
- signature d’un accord avec les IUT⁴⁵ voire avec leurs universités de rattachement⁴⁶. L’accord conclu concerne généralement une progression pluriannuelle du nombre de bacheliers technologiques. Selon un recensement effectué par la mission, seize académies ont fixé, en concertation avec les directeurs d’IUT (plus rarement avec les présidents d’université) des objectifs chiffrés s’appliquant aux IUT. Mais les voies et moyens d’atteindre ces objectifs sont dans la très grande majorité des cas laissés à la libre appréciation des IUT. Seules quelques académies ont formalisé des accords⁴⁷.

Dans la grande majorité des académies, les discussions techniques sur les flux d’étudiants se sont déroulées directement entre services rectoraux et IUT. Les directeurs d’IUT se sont généralement montrés réceptifs à la demande des recteurs d’augmenter le taux d’accueil des bacheliers technologiques au sein de leurs départements. D’ailleurs, selon les propos du président de l’ADIUT, « *le caractère contraignant de la mesure ne s’est pas vérifié sur le terrain et les quelques points de tension ont rapidement disparu* ». Néanmoins de nombreux directeurs d’IUT⁴⁸ ont tenu à faire remarquer leur opposition à toute mesure d’augmentation autoritaire du nombre de bacheliers technologiques se fondant dans la plupart des cas sur l’absence de viviers de candidats notamment dans les spécialités industrielles.

2.2.4. Des seuils concertés mais peu formalisés

Pour les STS, dans la grande majorité des académies, la mise en place des pourcentages minimaux a donné lieu à une large concertation. De très nombreux séminaires, groupes de travail académique ou de bassins se sont mis en place dans le prolongement des réflexions conduites au sein de la CAFPB. Les corps d’inspection territoriaux ont toujours été associés à ces travaux.

Concernant les IUT, les recteurs ont pris l’initiative de s’adresser directement aux directeurs d’IUT, plus rarement aux présidents d’université. Les corps d’inspection ont été impliqués de manière variable. Ils ont parfois été très mobilisés (par exemple à Bordeaux, Amiens, Aix-Marseille, Nantes), mais la plupart du temps leur action s’est inscrite dans la continuité des groupes de travail académiques sur la fluidité des parcours, mis en place autour du continuum bac-3 / bac +3.

43 Exemple de l’académie de Clermont-Ferrand.

44 L’académie de Créteil s’est fixé comme objectif d’augmenter son taux de bacheliers technologiques de 32% actuellement à 36 %.

45 Comme les académies de Montpellier, Grenoble ou Nancy-Metz.

46 À l’image de l’académie d’Aix-Marseille.

47 L’académie de Grenoble, par exemple, sous la forme d’un arrêté rectoral publié au Recueil des Actes Administratifs.

48 Message relayé par l’ADIUT.

D'une manière générale, les dispositifs ont été peu formalisés⁴⁹. Pour l'essentiel, les comptes rendus de la CAFPB ont tenu lieu de feuille de route⁵⁰. Notons la démarche de l'académie de Caen qui a demandé aux directeurs de CIO de siéger au sein des commissions de classement des établissements les plus sensibles ou encore celle de Grenoble qui a pris un arrêté de fixation des seuils inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, dans l'optique de se prémunir contre tout contentieux lors des procédures APB.

Préconisation 3 : associer étroitement les conseils régionaux aux procédures de fixation des seuils minimaux tant pour les bacheliers professionnels que technologiques. Les responsabilités des régions en matière d'orientation, d'apprentissage et plus généralement en matière d'élaboration de la carte des formations en font un partenaire privilégié et incontournable à l'échelle d'un territoire.

2.2.5. Le privé, l'apprentissage, l'agriculture : les oubliés de la réforme

L'article 33 de la loi du 22 juillet 2013 dispose que « les recteurs fixeront les pourcentages en concertation avec les présidents d'université, les directeurs d'IUT, les directeurs de CFA et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs ». La note DGESCO/DGESIP du 24 janvier 2014 précise que les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) sont chargées de fixer les pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS et demande expressément aux recteurs de se rapprocher des directeurs de CFA et des directeurs de lycées privés sous contrat ayant des sections de techniciens supérieurs.

Nonobstant les directives ministérielles⁵¹, les recteurs ont généralement limité l'application de la mesure à l'enseignement public et aux formations sous statut scolaire. Si les DRAAF et les proviseurs de lycées sous contrat ont été assez largement associés aux réflexions et travaux relatifs à la fixation des seuils, force est de constater que cette mesure a été très peu appliquée dans l'enseignement privé et plus rarement encore dans l'enseignement agricole. L'apprentissage est resté quant à lui totalement à l'écart de cette réforme.

Ainsi, hormis des initiatives ponctuelles dans quelques académies⁵², l'essentiel a résidé dans des échanges de vues avec les DRAAF et les directeurs de CFA (Amiens) ou avec les directions diocésaines (Grenoble, Rouen). Quelques établissements privés ont pris des initiatives en ce sens comme dans l'académie de Rennes⁵³ mais en dehors de toute harmonisation académique. Faute d'informations fiables et actualisées, les services académiques ont peu investi la question des formations agricoles et en apprentissage.

Préconisation 4 : associer systématiquement l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement agricole et l'apprentissage à la démarche de mise en place des seuils minimaux.

⁴⁹ Quelques académies ont ratifié les pourcentages minimaux en STS dans les contrats d'objectifs signés avec les établissements.

⁵⁰ À noter qu'à Amiens ce compte-rendu n'a pas pris le nom de convention suite à un désaccord sur les moyens réclamés par l'université pour appliquer cette convention.

⁵¹ Circulaire 2013-0012 du 18 juin 2013.

⁵² On peut citer Aix-Marseille, Nantes, Caen ou Amiens.

⁵³ 6 % des BTS du Privé ont utilisé l'outil gestion de groupes contre 24 % des BTS du public et 37 % des départements d'IUT.

2.3. Un consensus autour du discours qui se traduit encore lentement dans les faits

La mission a observé que les discours portés aux niveaux national et académique concernant le continuum bac – 3 / bac + 3 avaient des effets structurants manifestes au niveau des cadres (inspecteurs, chefs d'établissement). L'adhésion aux objectifs ministériels est en revanche moins assurée au sein des équipes enseignantes.

2.3.1. Une forte mobilisation aux niveaux national et académique

▪ 2.3.1.1. Des modalités de pilotage renforcées

On observe dans la plupart des académies l'élaboration d'outils d'accompagnement pour favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques dans l'enseignement supérieur. Généralement, les académies ont repris à des degrés divers les dispositifs d'orientation mis en place dans le cadre de la réforme du lycée (accompagnement personnalisé, stages passerelles et de remise à niveau, tutorat, entretiens personnalisés d'orientation, stages d'immersion).

Certaines académies mènent depuis plusieurs années une réflexion sur le devenir des nouveaux bacheliers professionnels et technologiques. D'autres ne se sont pas encore dotées de modalités spécifiques d'accompagnement de ces élèves. Elles privilégient néanmoins les expérimentations ponctuelles et laissent à l'initiative locale le soin de mettre en place les procédures innovantes relatives à l'information des personnels et des élèves.

Cet accompagnement s'inscrit naturellement dans la réflexion conduite au sein des CAFPB autour de la politique des seuils, lorsqu'elle existe, et du continuum bac – 3 / bac + 3 pour lequel un référent est parfois nommé et des commissions installées. Sur ce dernier point, l'affectation des bacheliers professionnels et technologiques dans les voies courtes de l'enseignement supérieur y tient naturellement sa place : *comité des passerelles* dans l'académie de Caen, *groupe académique d'innovation et d'impulsion* dans l'académie de Strasbourg, *groupe de travail et d'impulsion* dans l'académie de Versailles et de Rennes, entre autres. Ces groupes sont composés d'IEN-ET, d'IA-IPR et de chefs d'établissements. Peu d'entre eux toutefois font place à des représentants de l'enseignement supérieur.

Ces instances de travail ont pour mission de préparer les équipes de professeurs et les personnels d'encadrement à une meilleure prise en compte des problématiques propres à l'orientation dès la classe de seconde. Elles ont aussi pour mission de soutenir les équipes pédagogiques de STS peu habituées à accueillir des bacheliers professionnels. Elles interviennent, en revanche, peu auprès des IUT alors même que ceux-ci ont encore des difficultés à adapter les procédures d'accueil et méthodes d'enseignement destinées aux bacheliers technologiques. La méconnaissance des profils de ces bacheliers est bien souvent la conséquence d'un déficit d'échanges entre les équipes enseignantes des lycées et des IUT (et parfois même d'un refus de tout dialogue⁵⁴). Ce déficit étant largement favorisé par la dualité - plus que la complémentarité - qui semble encore (au moins dans le discours) caractériser à certains endroits la relation entre les STS et les IUT.

⁵⁴ La mission a recueilli des témoignages d'enseignants d'IUT qui malgré leurs efforts ne parviennent pas à « rentrer dans les lycées » pour présenter les formations de l'IUT et échanger avec les équipes de lycées.

Les actions menées par les académies cherchent à répondre à un double constat : la difficulté des professeurs à investir le domaine de l'orientation pour lequel ils se sentent parfois démunis, d'une part, celui du besoin des équipes enseignantes qui se disent peu préparées à l'afflux de bacheliers professionnels (devenus parfois majoritaires dans certaines spécialités notamment industrielles), d'autre part. Elles reposent sur des actions de formation⁵⁵, de liaison⁵⁶ ou encore des actions visant au repérage et à la diffusion d'actions innovantes.

▪ **2.3.1.2. Un renforcement du travail d'information et d'orientation**

Pour accompagner la politique des seuils, des mesures d'accompagnement ont été proposées par les commissions académiques des formations post baccalauréat. Dans de très nombreuses académies, des groupes de travail ont élaboré des tableaux de correspondance entre les baccalauréats professionnels / techniques et les STS / IUT. Si la démarche apparaît pertinente, elle ne doit pas pour autant conduire à une « standardisation »⁵⁷ des parcours et par la même occasion à détourner de fait certains publics de ces formations. En outre, la réalité de certaines académies (taille) constituerait un obstacle à la généralisation de telles procédures, cette situation confortant alors les inégalités sur le territoire national.

La mission a par ailleurs relevé un fort volontarisme dans les SAIO. Des indicateurs de suivi à destination des lycées ont très souvent été mis en place (nombre d'établissements ayant créé des groupes pour leur recrutement, pourcentage de dossiers reçus de candidats de la voie professionnelle et de la voie technologique, pourcentage de dossiers classés, pourcentage de candidats appelés par groupe lors des différentes phases d'admission ...). À l'inverse, le suivi des taux de remplissage en IUT est beaucoup moins fréquent.

Plus globalement la question des sorties en cours de formation au cours de l'année, est insuffisamment prise en compte. Certaines académies ont cependant pris des initiatives en ce sens. L'académie de Nantes, au-delà d'une batterie d'indicateurs liés à l'admission⁵⁸, suit les effectifs présents à plusieurs moments de la scolarité en STS et il est prévu que les pourcentages indiqués par chaque IUT fassent également l'objet d'un suivi. Cette démarche est favorisée par l'antériorité de cette académie en matière de lutte contre le décrochage.

Préconisation 5 : prendre en compte de façon effective les données régionales actualisées concernant l'insertion des bacheliers professionnels pour fixer des seuils d'accès aux STS.

▪ **2.3.1.3. L'activation de différents leviers pour ajuster l'offre et la demande**

L'examen des différentes statistiques académiques montre une série d'écarts importants entre les candidats potentiels et ceux qui achèvent le processus complet d'admission dans l'enseignement supérieur. Ainsi, lors de la campagne 2014 d'APB, au terme de la procédure (procédure normale et

55 Stages académiques ou locaux à l'intention des professeurs principaux, des CPE, des COP et des personnels d'encadrement concernant les problématiques du supérieur telle que la présentation de l'offre de formation, de l'outil APB, des taux de réussite selon le type de baccalauréat.

56 Échanges de services entre les équipes pédagogiques pré-bac et celles de STS ou d'IUT.

57 Les bacheliers généraux à l'université, les bacheliers technologiques en IUT et les bacheliers professionnels en STS.

58 Nombre d'établissements ayant créé des groupes pour leur recrutement, pourcentage de dossiers reçus de candidats de la voie professionnelle, pourcentage de dossiers classés, pourcentage de candidats appelés par groupe lors des différentes phases d'admission etc.

procédure complémentaire), 85% des bacheliers généraux, 67% des bacheliers technologiques et seulement 48% des bacheliers professionnels ont validé la proposition qui leur a été faite.

Ces déperditions successives⁵⁹ conduisent les établissements à pratiquer un *surbooking* de l'ordre de 10 % à 20 %. Cette mesure de précaution est rendue d'autant plus nécessaire que les établissements d'accueil n'ont aucune connaissance de l'ordre des vœux des candidats⁶⁰. Pour tenter de limiter la fluctuation des effectifs en « *affectant mieux toutes les catégories de candidats* », les académies ont mobilisé différents leviers :

- proposer (ou imposer) aux établissements et aux IUT de travailler par groupes d'origine sur APB et non plus en tri global. Il s'agit, ici, de réserver pour chaque spécialité de BTS un nombre de places qui seront attribuées préférentiellement aux bacheliers professionnels et/ou technologiques ;
- demander aux établissements et aux IUT de classer un maximum de candidats pour éviter que des places demeurent vacantes à l'issue des phases d'admission ;
- demander aux établissements de classer systématiquement en tête de liste des bacheliers professionnels ;
- ajuster les listes des groupes. Avant chaque phase de propositions d'admission à destination des candidats, les rectorats peuvent effectuer des simulations qui permettent d'ajuster les données d'appel si nécessaire par établissement ;
- encourager les équipes enseignantes à recenser, avant les phases d'admission, les vœux n°1 des futurs bacheliers pour, si nécessaire, échanger avec eux sur leurs motivations et leurs choix ;
- réaliser un suivi individualisé de certains élèves.

Ces modalités d'action sont cependant liées à l'attractivité des formations, des établissements voire des académies. Les objectifs-cibles sont, en effet, conditionnés par l'existence de viviers de candidats permettant de saturer les capacités d'accueil. À cet égard, les responsables académiques d'Aix-Marseille, de Versailles et de Créteil ont attiré l'attention de la mission sur l'importance des mouvements inter-académiques qui font obstacle au calibrage des capacités d'accueil et au travail des commissions de classement. Les décisions académiques concernant les capacités d'accueil du post bac méritent donc d'être concertées et *a minima* communiquées aux autres académies.

Certaines académies ont également décidé de mettre en place un seuil minimum d'étudiants par spécialité issus d'une même voie afin de permettre un travail pédagogique adapté⁶¹.

Préconisation 6 : rendre obligatoire la gestion par groupes d'origine sur APB dès la campagne 2015. Cette modalité doit s'accompagner de la possibilité pour l'établissement de faire évoluer ces

59 Écarts entre les admis APB et les inscrits, entre les inscrits et les présents au début du S1 et entre les présents en début de S1 et en fin de S1.

60 Il s'agit là d'un principe de fond de la procédure destiné à éviter certaines pratiques « agressives » de recrutement de la part des établissements d'accueil.

61 Exemple de l'académie de Rouen.

groupes, après accord de l'autorité académique, en fonction des simulations opérées par les SAIO lors des phases d'admission.

2.3.2. Des résistances subsistent au niveau des établissements

La communication relative à l'existence de seuils minimaux a pris généralement la forme d'un courrier du recteur aux proviseurs pour engager chacun sur les objectifs académiques, avec parfois indication des marges de négociation par établissement et par spécialité. Néanmoins, il semble que les instructions (sur les enjeux, les objectifs et les modalités de mise en œuvre) n'ont pas toujours été transmises aux équipes enseignantes avec la force de conviction et le niveau d'explication qu'exige la mise en œuvre de la loi.

- **Le rôle fondamental des commissions de classement**

Concernant les STS et les IUT, qu'il s'agisse du domaine de la production ou des services, des commissions d'examen des dossiers se réunissent dans chaque établissement afin de sélectionner et classer les candidatures. Il existe une commission pour chaque spécialité de technicien supérieur ou de DUT. En principe, l'équipe pédagogique dans son ensemble participe à l'analyse des dossiers⁶².

Le plus souvent, les critères utilisés sont issus de l'expérience des commissions, à partir d'indices tirés des tendances passées : répartition des flux de candidatures en fonction de l'origine des candidats, historique des taux de réussite selon les baccalauréats d'origine, « taux d'évaporation » des admis selon le type de bac, résultats scolaires et appréciations des enseignants⁶³, lettre de motivation, profil de réussite, situation du domicile, participation (ou non) aux journées portes ouvertes, handicaps, etc.

Au-delà de ces critères, l'objectif des commissions consistait généralement à tenter de repérer les candidats les plus fortement motivés pour intégrer les formations proposées quel que soit le baccalauréat d'origine⁶⁴. Or la politique des seuils minimaux les conduit à modifier les voies et moyens mis en œuvre lors de la constitution des listes.

À cet égard, il ressort des entretiens menés auprès d'élèves, d'étudiants et d'enseignants, que les séries technologiques doivent encore trouver leur place, comme en témoignent certaines remarques entendues par la mission à propos des cursus jugés trop « généralistes ». Les enseignants de certaines spécialités craignent, en outre, « d'avoir du mal à faire réussir les bacheliers technologiques industriels à l'IUT ». Selon le président de l'association des directeurs d'IUT (ADIUT), « les bacs STI réussissaient par l'appréhension technique mais ils ont perdu le geste et n'ont rien gagné dans le domaine conceptuel ». A cet égard, certains enseignants rencontrés par la mission ont souhaité faire part de leurs inquiétudes s'appuyant pour cela sur les taux de réussite en fin de S1 qu'ils jugeaient très faibles.

⁶² Certains enseignants, notamment ceux des disciplines générales, sont parfois amenés à participer à plusieurs commissions simultanément, laissant alors le soin aux collègues du domaine professionnel de décider.

⁶³ Dans certaines situations, les commissions préfèrent ne pas retenir les meilleurs dossiers, estimant que leurs chances d'arriver dans l'établissement sont faibles.

⁶⁴ Selon les enseignants de STS rencontrés, c'est cette motivation qui permet (notamment aux bacheliers professionnels) de s'accrocher et de réussir.

De leur côté, certains étudiants issus de la série STG se disent mal préparés à la poursuite d'études à l'IUT en raison notamment de l'absence de continuité des parcours avec certaines spécialités (transport et logistique, carrières juridiques, etc.).

Préconisation 7 : conditionner l'ouverture d'une STS ou d'un département d'IUT à l'accueil d'une part minimale respectivement de bacheliers professionnels et technologiques.

- **Le positionnement variable des chefs d'établissement et des directeurs d'IUT**

Les commissions disposent d'une autonomie assez marquée, les chefs d'établissement se contentant souvent de fixer les capacités d'accueil et d'informer les équipes sur les grandes lignes de la politique académique. Leur implication dans le fonctionnement des commissions est souvent limitée, ce qu'ils justifient par la confiance qu'ils ont dans leurs équipes qu'ils estiment compétentes en matière de sélection des candidatures. À cet égard, la plupart des chefs d'établissement font remarquer que des progrès importants ont été accomplis au cours des dernières années, les équipes enseignantes se faisant progressivement à l'idée d'accueillir davantage de bacheliers professionnels en STS. Certains estiment, cependant, qu'il « est nécessaire de ne pas brusquer leurs équipes pour préserver la paix scolaire et qu'il faut donner du temps au temps » afin d'aboutir aux objectifs académiques.

Dans ce domaine, les directeurs d'IUT semblent être plus volontaristes et vouloir assurer un pilotage plus serré des commissions. Pour autant, comme pour les STS, les résultats obtenus en termes d'affectation des bacheliers technologiques restent très en deçà des objectifs nationaux. De nombreux directeurs d'IUT font remarquer que l'atteinte de ces objectifs est rendue d'autant plus difficile que les viviers de candidats font défaut en de nombreux endroits. Si cette remarque apparaît à certains égards fondée, notamment pour les filières industrielles ou les filières biologiques, elle n'épuise toutefois pas le questionnement autour des raisons qui peuvent rendre compte de cette faible demande de poursuite d'études à l'IUT. La réponse se trouve, pour partie, dans le décalage qui existe entre le niveau exigé en IUT et le niveau réel des candidats qui se révèle particulièrement dissuasif pour certains bacheliers technologiques.

2.3.3. Des représentations de l'enseignement supérieur qui peinent à évoluer

Des actions de communication sur l'après baccalauréat sont méthodiquement mises en place dans les académies, au sein d'un partenariat regroupant les services rectoraux, la délégation régionale de l'ONISEP, les universités, les services d'information et d'orientation :

- journées du futur étudiant, journées Infosup, journées départementales de l'enseignement supérieur ;
- tables rondes (dans l'académie de Lyon notamment sur le thème « Bac techno : choisir l'IUT ») ;
- les cordées de la réussite (Bordeaux, Créteil) ;
- journées d'immersion au sein des établissements d'enseignement supérieur (L1, DUT, STS, CPGE) ;
- guides régionaux et portails ONISEP ;
- journées « portes ouvertes » des universités et des établissements.

Globalement, les élèves, comme les équipes pédagogiques, disposent d'une bonne documentation sur la poursuite des études. L'information brute existe, est disponible facilement et les élèves ont accès à des sources d'information multiples.

En dépit de l'abondance de l'information disponible, beaucoup de lycéens estiment cependant que leur orientation est avant tout le fruit d'une démarche simplement personnelle. Leur tendance à sous-estimer l'intervention du COP est une constante : celui-ci est jugé « *trop lointain* », « *trop généraliste* », et « *trop peu disponible* ». Les élèves se montrent en outre critiques quant aux modalités d'intervention des COP qui, selon leurs propos, ne les éclairent pas efficacement sur leur choix d'orientation.

Cela est d'autant plus dommageable que les discours démobilisateurs concernant le décalage entre les compétences des élèves du baccalauréat professionnel et les attendus des référentiels de BTS sont largement repris sur le terrain. De la même manière, l'image de l'IUT auprès des bacheliers technologiques apparaît peu attractive en raison notamment des exigences affichées qui découragent les candidats de s'y inscrire. Ces élèves passent ainsi pour n'avoir ni le niveau d'études requis, ni les aptitudes au travail personnel qui leur permettraient de s'intégrer en STS ou en IUT.

Cela contribue à expliquer le développement d'un phénomène d'autocensure. Trop d'élèves n'osent pas s'inscrire dans les filières sélectives et, s'ils le font, ne valident pas la proposition qui leur est faite. D'autres encore ne se présentent pas à la rentrée ou, par crainte de se tromper, limitent leurs choix à une seule spécialité et à un seul établissement. Pour certains, le renoncement se produit le jour même de la rentrée ou à l'issue de la première semaine en raison de discours parfois trop décourageants des enseignants. Les préjugés sur telle ou telle formation (« *on m'a dit que l'IUT était plus difficile que le BTS, que le DUT est plus généraliste et nécessite un meilleur niveau dans les disciplines générales* ») constituent un frein à la mise en place d'une politique fondée sur des priorités d'affectation de certains publics, puisque les stratégies trop prudentes des élèves et des équipes peuvent in fine venir amplifier le nombre des places vacantes.

L'académie de Strasbourg mène, à cet égard, une réflexion relative aux effets de l'information « la plus adéquate et la plus exhaustive possible » auprès des élèves. L'importance de l'accompagnement personnalisé est mise en avant en tant qu'outil essentiel de la politique d'orientation conçu pour préparer l'accès à l'enseignement supérieur de groupes réduits d'élèves dans le cadre d'un suivi pédagogique individualisé. On constate, cependant, que l'accompagnement personnalisé n'est pas toujours inscrit dans l'emploi du temps des professeurs et des élèves. Il arrive que les moyens qui lui sont normalement dédiés soient détournés au profit d'autres dispositifs (dédoublément, soutien, ateliers).

Certains établissements ont adopté des mesures répondant aux besoins d'accompagnement des élèves. Elles font l'objet d'un pilotage direct de l'équipe de direction et d'un engagement des professeurs dans le processus d'orientation, en complément du travail d'information effectué par les COP. Cette démarche « à l'interne » permet de penser l'orientation sur les trois années du lycée. Elle s'appuie sur diverses dispositions :

- heures d'accompagnement personnalisé inscrites dans les emplois du temps ;
- suivi personnalisé des élèves, entretiens individuels réguliers ;
- fiches navettes, rencontres avec les parents ;

- initiation à l'utilisation d'APB dès la classe de première ;
- rencontres avec d'anciens élèves du lycée, des professeurs de STS et d'IUT ;
- stages passerelles, périodes d'immersion dans les établissements d'accueil, actions de tutorat par des élèves issus des formations visées.

Une telle démarche offre aux élèves la possibilité de construire progressivement un parcours de découverte des formations en lien avec la construction de leur projet personnel. Les élèves n'ont pas le sentiment d'être orientés « par défaut », mais guidés par des équipes soucieuses d'éclairer leurs choix.

Préconisation 8 : systématiser pour les lycées avec STS la mise en place d'un volet enseignement supérieur dans le projet d'établissement faisant clairement apparaître : les modalités d'information sur l'offre de formation ; une analyse du suivi des élèves en cours de formation ; une analyse des sortants diplômés ou non de l'établissement.

Préconisation 9 : intégrer et institutionnaliser l'analyse et l'évaluation du suivi des élèves et des étudiants dans les démarches d'auto-évaluation des établissements.

3. Un premier bilan qui interroge une politique essentiellement quantitative

3.1. Des premiers résultats en demi-teinte

3.1.1. Demande globale : la part des candidats issus de l'enseignement supérieur augmente

Pour la campagne APB 2014⁶⁵, plus de 800 000 candidats ont constitué un dossier sur le portail Admission Post-Bac. Parmi eux, environ 762 400 candidats ont formulé au moins un vœu afin de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur à la rentrée prochaine (contre 653 200 en 2010, et 710 000 en 2013 soit une augmentation de 16,7 % en quatre ans et de 7,4 % par rapport à mars 2013).

Le tableau 1 donne une lecture de l'évolution de la demande globale des candidats⁶⁶ qu'ils préparent un baccalauréat ou qu'ils l'aient déjà obtenu.

⁶⁵ DGESIP : point à l'issue de la formulation des vœux (20 mars 2014) ; Département des études statistiques - DGESIP/DGRI A2-1 ; Département de l'orientation et de la vie des campus - DGESIP A2-2.

⁶⁶ Sont concernés, les élèves des lycées AEFÉ, ceux des lycées des DOM-COM, y compris Polynésie, Wallis, Nouvelle Calédonie ; les élèves des établissements privés hors contrats ; les élèves sous statut d'apprentis ; les candidats libres..

Tableau 1 Evolution du nombre de V1 validés dans APB entre 2012 et 2014 (procédure normale hors procédure complémentaire)									
	GENERAL			TECHNOLOGIQUE			PROFESSIONNEL		
Année	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Effectifs totaux*	352 528	349 772	343 246	144 655	146 567	152 358	216 442	182 684	223 433**
Effectifs élèves de terminale***	330 928	326 997	320 612	135 089	136 419	140 890	173 671	151 573	184 063
Autres (MAN, DCG, ...)	14 353	14 981	16 283	7 718	7 611	8 131	5 075	3 311	4 615
BTS - BTSa - DTS - DMA	28 862	30 248	35 179	65 424	67 319	79 981	79 992	70 461	102 889
CPGE - CPES	47 202	46 045	46 284	2 939	2 723	2 801	177	145	174
DUT	48 259	47 555	50 226	24 823	22 518	22 062	3 905	3 315	4 829
Ecoles d'architecture	3 713	4 047	4 559	640	647	390	190	222	326
Ecoles de commerce	2 920	2 070	1 734	481	413	342	77	80	94
Ecoles supérieures d'art	352	418	646	106	112	186	92	70	143
Formations d'ingénieurs	18 478	17 585	16 627	1 198	1 063	608	2	4	0
L1 - CUPGE - DEUST - DU	167 643	162 320	150 354	23 502	22 626	19 954	11 687	8 489	8 516
TOTAL	331 782	325 269	321 892	126 831	125 032	134 455	101 197	86 097	121 586

* La demande concerne les élèves des lycées AEFÉ⁶⁷, tous les élèves des lycées des DOM-COM, y compris Polynésie, Wallis, Nouvelle Calédonie; les candidats libres; les élèves des établissements privés hors contrats (1940 candidats bac généraux scolarisés dans un établissement hors contrat ont fait acte de candidature en procédure normale en 2014).

**Présence des bacheliers professionnels en quatre ans.

*** Rentrée N-1. Sous statut scolaire uniquement, en France métropolitaine + DOM + Mayotte (sauf Polynésie, Wallis, Calédonie), scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrats.

Parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu, 78 % sont en classe de terminale, 13 % sont déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger et 6 % ne sont pas scolarisés. 1 % provient d'établissements secondaires à l'étranger et 1 % provient de cursus particuliers (mentions complémentaires, formations complémentaires d'initiative locale, missions générales d'insertion, diplômes d'accès aux études universitaires, ...).

Si ces proportions demeurent stables d'une année sur l'autre, on observe néanmoins en 2014 une augmentation de deux points par rapport la session 2013 de la part des candidats venant du supérieur. En fait, le public concerné a été élargi, tous les candidats en réorientation vers une première année de licence sont désormais invités à utiliser la procédure APB.

Rapportés aux constats de rentrée 2013⁶⁸ concernant les effectifs de terminale, ces résultats permettent de souligner l'impact de cette mesure, et ce au-delà de la spécificité de la demande en fonction du diplôme d'origine. Alors que pour les séries générales et technologiques, les élèves de

⁶⁷ L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères dont l'une des missions est d'assurer un service public d'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France (485 établissements dans 130 pays). 9885 candidats en 2014.

⁶⁸ Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – DEPP, édition 2014.

terminale représentent la quasi-totalité des candidats (94%⁶⁹), dans la voie professionnelle les élèves de terminale professionnelle ne représentent que 80 % de la demande totale exprimée dans le cadre de la procédure APB (83% en 2013). Ainsi, un candidat sur cinq au moins dans la voie professionnelle n'est pas un élève issu de terminale. Manifestement, de nombreux bacheliers professionnels candidatent à nouveau à l'issue d'une première année post-bac.

Observée entre 2012 et 2014, l'évolution de la demande globale des candidats⁷⁰ qu'ils préparent un baccalauréat professionnel ou qu'ils l'aient déjà obtenu, laisse en outre apparaître une augmentation significative des demandes de poursuite en L1 (11,5 % en 2014 contre 7 % en 2012). Cette observation vient nuancer la raison régulièrement avancée pour expliquer la présence des bacheliers professionnels à l'université. Les orientations par défaut à la suite d'un refus d'admission en STS ne peuvent, en effet, à elles seules expliquer cette présence. Ce mouvement signe en revanche une diversification de la demande de poursuites d'études des élèves des séries professionnelles dont les raisons sont pour partie liées aux difficultés d'insertion ou encore au discours sur la nécessité de poursuivre des études.

Afin de mieux appréhender les phénomènes de mobilité des bacheliers professionnels à l'entrée dans l'enseignement supérieur, les motivations de ces élèves qui les conduisent à vouloir intégrer l'université doivent faire l'objet d'une analyse qualitative.

Préconisation 10 : procéder à une analyse qualitative des déterminants de la demande des bacheliers professionnels qui désirent intégrer l'université en L1.

Préconisation 11 : afin de produire des analyses sur des cohortes identiques, distinguer dans les statistiques APB les sortants de terminale des autres candidatures et faire apparaître clairement le baccalauréat d'origine des candidats du supérieur.

L'analyse de la demande⁷¹ des candidats ayant formulé au moins un vœu sur APB en 2014 nous renseigne sur le degré de dispersion de cette demande ainsi que sur les choix opérés concernant le type de formation, le secteur d'activité ou encore les nombreuses spécialités existantes.

3.1.2. Une demande de poursuite d'études en STS et IUT des élèves de terminale qui demeure typée⁷²

- **Selon le baccalauréat d'origine et le type de formation demandée**

La demande de poursuite d'études en STS/IUT des élèves de terminale générale demeure très nettement tournée vers les IUT (tableau 2). 68,3 % d'entre eux en production et 62,2 % en services souhaitent intégrer un IUT. Derrière ces résultats globaux se cachent en fait des disparités importantes.

⁶⁹ Ratio entre les effectifs de terminale en début d'année scolaire et les effectifs totaux..

⁷⁰ Sont concernés, les élèves des lycées AEFÉ, ceux des lycées des DOM-COM, y compris Polynésie, Wallis, Nouvelle Calédonie ; les élèves des établissements privés hors contrats ; les élèves sous statut d'apprentis ; les candidats libres..

⁷¹ Le vœu classé en première position par chaque candidat reflète l'orientation souhaitée. C'est ce premier vœu qui est analysé.

⁷² Les tableaux concernant la demande et les taux de satisfaction par types de baccalauréats figurent en annexes 5.

Si les élèves de terminale issus de la série littéraire demandent pour les deux tiers d'entre eux à poursuivre en STS, ceux des séries économique et sociale mais aussi scientifique expriment en revanche une nette préférence pour les IUT (respectivement 62% et 73%). L'expression de cette demande en direction des IUT varie cependant selon le secteur d'activité. Ainsi, la quasi-totalité de la demande des élèves de terminale des séries L et ES se concentre sur le secteur des services. Cette situation est plus nuancée pour les bacheliers scientifiques lesquels demandent pour un tiers d'entre eux à rejoindre le secteur de la production.

FORMATION	SPECIALITE	TL	TES	TS	TOTAL
BTS	Production	121	476	2978	3575
	Services	4541	12 246	5568	22355
	Total	4662	12 722	8546	25930
DUT	Production	29	948	18 101	19078
	Services	2522	20 627	6104	29253
	Total	2551	21 575	24 205	48331
TOTAL	Production	150	1424	21079	22653
	Services	7063	32873	11 672	51608
TOTAL GENERAL		7213	34297	32751	74261

De leur côté, les candidats au baccalauréat technologique ou titulaires du baccalauréat technologique (tableau 1) souhaitent très majoritairement s'orienter en STS même si la part des candidats demandant une section de technicien supérieur tend à diminuer⁷³ au fil des ans.

Concernant les élèves de terminale (tableau 3), l'expression de cette demande recouvre des disparités importantes. Les demandes de poursuite d'études en STS représentent 60% de la demande en STS/IUT exprimée par les élèves de terminale STI2D. Ce chiffre est de 98% pour ceux de STD2A. De la même manière, les demandes adressées aux IUT varient considérablement en fonction de la série (elles représentent 40% de la demande STS/IUT pour les élèves de terminale STI2D, 28% pour ceux de STMG et seulement 2% pour les élèves de STD2A),

FORMATION	SPECIALITE	STI2D	STD2A	ST2S	STMG	STL	Hôtellerie	TOTAL
BTS	Production	9959	867	167	711	1714	5	13423
	Services	2113	643	5829	33582	1191	1953	45311
	Total	12072	1510	5996	34293	2905	1958	58734
DUT	Production	6933	4	381	550	1379	5	9252

73 51 % en 2014, 54 % en mars 2013 et près de 60 % en mars 2012. Ils sont également 19 % à souhaiter intégrer un IUT (18 % en mars 2013, 17 % en mars 2012). Enfin, ils sont 18 % à demander l'université (hors IUT et PACES).

	Services	968	32	1142	13000	64	41	15247
	Total	7901	36	1523	13550	1443	46	17299
TOTAL	Production	16892	871	5996	1261	3093	10	28123
	Services	3081	675	1523	46582	1255	1994	55110
TOTAL GENERAL		19973	1546	7519	47843	4348	2004	82233

Quant aux élèves de terminale professionnelle ayant candidaté pour une poursuite d'étude en STS/IUT (tableau 4), ils se tournent très majoritairement vers les STS. La demande de poursuite d'études en STS représente 95% de la demande d'une formation en STS ou en IUT.

Il convient ici de relativiser ce chiffre qui est à l'origine de nombreuses confusions. Si les élèves de terminale de la voie professionnelle se tournent très majoritairement vers les formations de type STS, ces chiffres sont à rapporter à la population de référence. Ainsi, en 2014 sur les 173 671 élèves de terminale professionnelle, 69 295 ont demandé à intégrer une STS, soit quatre élèves sur dix. Or, au terme de la procédure APB - qui ne présage en rien d'une inscription effective à la rentrée - seulement 35 534 élèves de terminale professionnelle ont été au terme de la procédure en acceptant la proposition qui leur avait été faite. Soit en définitive seulement un élève sur cinq !

Ces chiffres viennent singulièrement nuancer le discours autour d'une arrivée massive des bacheliers professionnels dans le supérieur qui viendrait alimenter les nombreux échecs à l'entrée en licence. En réalité ils n'y accèdent qu'en faible nombre.

Ces constats interrogent par ailleurs le discours ambitieux, par ailleurs légitime, tenu à l'endroit des élèves de seconde professionnelle, discours qui ne correspondra pas pour quatre élèves sur cinq à ce qu'ils vivront.

FORMATION	SPECIALITE	EFFECTIFS
BTS	Production	24078
	Services	45217
	Total	69295
DUT	Production	984
	Services	2654
	Total	3638
TOTAL	Production	25062
	Services	47971
TOTAL GENERAL		72933

- **Selon la spécialité demandée**

Appréhendée au regard des formations les plus demandées, la dispersion de la demande est en outre très différente selon le baccalauréat d'origine et le secteur demandé.

- 60 % de la demande des élèves issus de la filière littéraire concernent sept spécialités exclusivement dans le secteur des services : Assistant de manager ; Commerce international à référentiel européen ; Economie sociale familiale ; Management des unités commerciales ; Négociation et relation client ; Service et prestation des secteurs sanitaire et social ; Tourisme.
- 72 % de la demande des élèves issus de la filière ES vers les IUT concernent trois spécialités du secteur des services : Gestion des entreprises et des administrations ; Information communication Option communication des organisations ; Techniques de commercialisation.
- 71 % de la demande des élèves de la série S vers les IUT concernent sept spécialités du secteur de la production : Chimie ; Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques ; Génie civil - Construction durable ; Génie électrique et informatique industrielle ; Génie mécanique et productique ; Informatique ; Mesures physiques.
- 69 % de la demande en IUT des élèves de la série STI2D concernent seulement quatre spécialités : Génie civil - Construction durable ; Génie électrique et informatique industrielle ; Génie mécanique et productique ; Informatique. Cette situation tranche singulièrement avec la forte dispersion qui caractérise la demande de ces bacheliers vers les nombreuses STS du secteur de la production. Ainsi, 66% de la demande en STS des élèves de la série STI2D concerne treize spécialités : Aéronautique ; Bâtiment ; Conception de produits industriels ; Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques ; Electrotechnique ; Etude et économie de la construction ; Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide ; Industrialisation des produits mécaniques ; Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production ; Systèmes numériques - Option électronique et communication ; Systèmes numériques - Option informatique et réseaux Technico-commercial ; Travaux publics.
- 69 % de la demande des élèves de la série STMG en IUT concernent deux spécialités seulement : Gestion des entreprises et des administrations et Techniques de commercialisation. 67% de la demande en STS des bacheliers STMG concerne sept spécialités : Assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen ; Assistant de manager Commerce international à référentiel européen ; Communication ; Comptabilité et gestion des organisations ; Management des unités commerciales ; Négociation et relation client.
- 80 % de la demande de poursuites d'études en STS de la série ST2S concernent cinq spécialités : Analyses de biologie médicale ; Diététique ; Economie sociale

familiale ; Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie ; Service et prestation des secteurs sanitaire et social.

- 60 % de la demande de poursuites d'études en STS du secteur des services des élèves de terminale professionnelle se concentre sur sept spécialités : Assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen ; Assistant de manager ; Comptabilité et gestion des organisations ; Economie sociale familiale ; Management des unités commerciales ; Négociation et relation client ; Service et prestation des secteurs sanitaire et social.
- 69 % de la demande de poursuites d'études en STS du secteur de la production des élèves de terminale professionnelle s'exprime à l'endroit de vingt et une spécialités : Aéronautique ; Agencement de l'environnement architectural ; Après-vente automobile, option véhicules industriels ; Après-vente automobile, option véhicules particuliers ; Assistance technique d'ingénieur ; Bâtiment ; Conception de produits industriels ; Conception et industrialisation en microtechniques ; Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques ; Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle ; Développement et Réalisation ; Bois ; Electrotechnique ; Etude et économie de la construction ; Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide ; Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air ; Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants ; Industrialisation des produits mécaniques ; Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production ; Métiers de la mode-vêtements ; Systèmes numériques - Option électronique et communication ; Technico-commercial.
- 65 % de la demande de poursuites d'études en STS des élèves de la série STL concerne quatre spécialités : Analyses de biologie médicale ; Bioanalyses et contrôles ; Biotechnologie ; Chimiste. 63% de la demande à destination des IUT concerne trois spécialités : Chimie ; Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques ; Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques.
- 85 % de la demande des élèves des séries technologiques issus de la série hôtellerie se concentre sur trois spécialités STS : hôtellerie-restauration (70%) et responsable hébergement référentiel européen (10%), Tourisme (5%).

- **Selon le mode de formation**

Appréhendée au regard du statut des formations (scolaire vs alternance) l'expression de la demande des élèves est également très différente (tableau 5). L'admission dans ces formations en tant

qu'alternant (apprenti, étudiant en contrat de professionnalisation) suppose cependant comme le soulignait le rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale en 2012⁷⁴ :

- de satisfaire aux exigences posées par les commissions de recrutement ;
- la signature d'un contrat de travail dans les conditions fixées par le droit du travail (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Concernant le deuxième point, l'inscription définitive dans la formation en alternance nécessite pour le candidat d'avoir trouvé un employeur. Ces caractéristiques ont conduit certaines formations à ne pas souhaiter intégrer la procédure d'admission APB, estimant qu'elles ne peuvent se plier aux contraintes imposées par la procédure.

Dans ce contexte, le repérage des formations en alternance reste difficile et le suivi des candidatures jusqu'à la fin de la procédure délicat.

Malgré le caractère incomplet de l'analyse de la situation de l'apprentissage, la mission a néanmoins souhaité faire ressortir l'expression de la demande des élèves de terminale telle qu'elle s'exprime dans la procédure APB. Il en résulte que les bacheliers professionnels tentent de recourir, et ce dans des proportions significativement supérieures à celles des autres bacheliers, à l'alternance. Ainsi, un élève de terminale professionnelle sur quatre demande à intégrer une formation par alternance dans le secteur de la production.

Tableau 5				
DEMANDE (V1) pour des APPRENTISSAGE (APB 2014 ; élèves de terminale)				
FORMATION	SPECIALITE	V1	Effectif de référence	%
GENERAL	TL	539	7213	7,4
	TES	2641	34 297	7,7
	TS	1957	32751	5,9
TOTAL GENERAL		5138	74261	6,9
TECHNOLOGIQUE	STI2D	2445	19973	12,2
	STD2A	47	1546	3
	ST2S	297	7519	3,9
	STMG	4328	47843	9
	STL	235	4348	5,4
	Hôtellerie	158	2004	7,8
TOTAL TECHNOLOGIQUE		7510	83233	9
PROFESSIONNEL	Services	6614	47871	14

74 Rapport n° 2012-123 de l'IGEN, « Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac », octobre 2012.

	Production	6080	25062	24
	STS	12252	69295	17,7
	IUT	442	3638	12,1
TOTAL PROFESSIONNEL		12694	72933	17,4
TOTAL GENERAL		25342	230437	11

3.1.3. Une réponse qui varie selon le baccalauréat d'origine

Lors de la campagne APB 2014, au terme de la procédure (procédure normale et procédure complémentaire), 85 % des élèves des séries générales, 68 % des élèves des séries technologiques et seulement 49 % des élèves des séries professionnelles ont validé la proposition qui leur a été faite, cette validation ne préjugant pas, en outre, de leur présence effective à la rentrée.

La première phase du processus d'admission montre en fait des écarts très importants concernant les taux de satisfaction immédiats. Près d'un élève de terminale générale sur deux (46%) a quitté la procédure, satisfait de la proposition qui lui avait été faite lors de la première phase d'admission (tableau 6).

		V1	Oui définitifs (Première phase)	Taux de satisfaction %	Inscrits PC	Total « oui définitifs » (fin de procédure)
TS	Total	32751	18102	55	2891	32432
	STS	8546	4063	48		9171
	IUT	24205	14039	58		2326
TES	Total	34297	13955	41	2853	24910
	STS	12722	5547	44		11582
	IUT	21575	8408	39		13328
TL	Total	7213	2439	34	546	5815
	STS	4662	1666	36		4267
	IUT	2551	773	30		1548
TOTAL GENERAL		74261	34496	46,5	6290	63157

De la même manière (tableau 7), en moyenne, un élève de série technologique sur deux est dans cette situation. Notons que pour ces derniers, les taux de satisfaction sont les plus élevés en STI2D, série pour laquelle près des deux tiers des jeunes quittent la procédure dès la première phase en acceptant la proposition qui leur a été faite.

Tableau 7 SERIES TECHNOLOGIQUES						
		V1	Oui définitifs (Première phase)	Taux de satisfaction %	Inscrits PC	Total « oui définitifs » (fin de procédure)
STI2D	Total	19973	12523	63	3017	17603
	STS	12072	7370	61		10877
	IUT	7901	5153	65		6726
STD2A	Total	1546	614	40	152	1186
	STS	1510	596	39		1147
	IUT	36	18	50		39
ST2S	Total	7519	2097	28	909	3705
	STS	5996	1812	30		3195
	IUT	1523	285	19		510
STMG	Total	47843	22686	47	9258	28836
	STS	34293	16881	49		21937
	IUT	13550	5805	43		6899
STL	Total	4348	2427	56	419	3594
	STS	2905	1558	54		2245
	IUT	1443	869	60		1149
Hôtellerie	Total	2004	1206	60	178	1492
	STS	1958	1183	60		1465
	IUT	46	23	50		27
TOTAL GENERAL		82233	41553	50	13933	56416

La situation est en revanche beaucoup plus difficile pour les élèves des séries professionnelles (tableau 8). A peine un élève sur trois obtient immédiatement satisfaction. Cette situation conduit un nombre très important de bacheliers professionnels à faire acte de candidature sur les places vacantes mises en ligne lors de la procédure complémentaire. A ces élèves viennent s'ajouter tous ceux qui pour des raisons diverses n'ont pu candidater lors de la procédure normale.

Tableau 8 BACHELIERS PROFESSIONNELS						
		V1	Oui définitifs (Première phase)	Taux de satisfaction %	Inscrits PC	Total « oui définitifs » (fin de procédure)
SERVICES	TOTAL	47871	13629	28	16066	20862
	STS	45217	13129	29	15181	20065
	IUT	2654	500	19	885	797
PRODUCTION	TOTAL	25062	9744	39	6469	14672
	STS	24078	9454	39	5405	14240
	IUT	984	290	29	1064	432
TOTAL GENERAL		72933	23373	32	22535	35534

Au final, le nombre d'élèves issus de terminale professionnelle inscrits en procédure complémentaire représente près du tiers du nombre de premiers vœux exprimés soit quatre fois plus que celui des bacheliers généraux (8% et 17% respectivement pour les bacheliers généraux et technologiques).

Au terme de la procédure, il demeure ainsi un écart très significatif entre le projet de poursuite d'études exprimé par les élèves de terminale professionnelle et la réponse qui leur est faite dans le cadre de la procédure APB. Ces « projets contrariés » ne concernent cependant qu'une minorité d'élèves de terminale. Les élèves de la voie professionnelle qui expriment le souhait d'une poursuite d'études en STS et plus marginalement en IUT ne représentent en effet que 40% de l'effectif des élèves de terminale professionnelle. De toute évidence, nombreux sont ceux qui ne poursuivent pas au-delà de l'obtention du baccalauréat.

Préconisation 12 : renforcer de façon significative l'accompagnement des élèves de la voie professionnelle vers l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi.

3.1.4. La mise en place des seuils ne suffit pas à réguler les poursuites d'études des bacheliers technologiques et professionnels vers les licences

- L'analyse globale des flux⁷⁵ : des évolutions contrastées

- *La part des bacheliers professionnels et technologiques parmi l'ensemble des nouveaux entrants en licence a augmenté à la rentrée 2014⁷⁶*

L'effectif des bacheliers technologiques et professionnels en licence a augmenté à la rentrée 2014 (respectivement + 1 638 et +2 470). De la même manière, la part de ces bacheliers parmi les nouveaux entrants en licence a augmenté (elle est passée entre 2013 et 2014, de 15,5 % à 15,9 % pour les premiers et de 8,4 % à 9,5 % pour les seconds). Aujourd'hui un quart des effectifs totaux de L1 sont des bacheliers technologiques et professionnels.

Toutefois, et contrairement aux bacheliers professionnels dont l'augmentation des effectifs en terminale (+20,1 %) se retrouve à l'entrée en L1 (+19,9 %), l'augmentation du nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrants en licence (+8,1 %) est supérieur à celui de la cohorte 2014 de bacheliers technologiques (+3,4 %).

La croissance des effectifs d'entrants en licence que l'on observe à la rentrée 2014 (+5 779 étudiants) est donc davantage le fait de l'arrivée en nombre de nouveaux bacheliers technologiques et professionnels (+4108 au total) que celui d'une augmentation des bacheliers généraux.

- *En STS la poussée des bacheliers professionnels se poursuit mais cette progression ne se fait pas au détriment des bacheliers technologiques*

Le nombre total des entrants en STS a augmenté à la rentrée 2014 (+1 768 soit +1,5 %). Cette croissance résulte de la hausse du nombre des nouveaux bacheliers technologiques (+2 541 soit +6,2 %) et professionnels (+2 067 soit +6,4 %) et de la baisse du nombre des nouveaux bacheliers généraux (-373 soit -0,6 %) et des étudiants provenant d'autres origines⁷⁷ (-2 467 soit -2,4 %). À la rentrée 2014, parmi les entrants en première année de STS, 44,9 % étaient titulaires d'un baccalauréat technologique et 35,5 % d'un baccalauréat professionnel.

La part des néo-bacheliers généraux parmi les entrants en STS est relativement stable (elle est passée de 16,8 % en 2012 à 16,1 % en 2014). Un étudiant sur cinq en première année de STS est issu de l'enseignement général.

Après plusieurs années de baisse⁷⁸ la part des nouveaux bacheliers technologiques parmi les entrants en STS est en hausse à la rentrée (+1,6 %). En valeur absolue, leur nombre reste cependant à un niveau inférieur à celui de 2012. Il semble, en outre, que l'hypothèse d'un phénomène de « vases

75 Les tableaux qui ont servi de support à cette analyse figurent en annexes 6 et 7.

76 Données DGSIP provisoires au 20 octobre, issues de l'enquête 20

77 Réorientations, retours de vie active, étudiants étrangers etc..

78 (47,5 % en 2008 à 35,4 % en 2013).

communicants » que l'on observait ces dernières années entre les néo-bacheliers professionnels (à la hausse) et les néo-bacheliers technologiques (à la baisse) ne soit pas confirmée à la rentrée 2014.

Les discours relatifs à l'élévation du niveau de qualification ou à la corrélation qui existe entre le niveau de diplôme et l'insertion dans un contexte d'atonie du marché de l'emploi, ne se sont pas traduits par une augmentation significative des taux de poursuites d'études des bacheliers professionnels à la rentrée 2014. Le taux de nouveaux bacheliers professionnels intégrant une STS a même baissé (passant de 20,4 % à 18,5 %) ⁷⁹. Ces constats ne doivent pas occulter le mouvement de fond qui caractérise le poids croissant des bacheliers professionnels parmi les nouveaux entrants en STS ⁸⁰. Près d'un tiers des étudiants en première année de STS sont aujourd'hui issus de la voie professionnelle.

20 % des effectifs de première année de STS ne sont pas des néo-bacheliers. Cette situation atteste de l'ampleur de la mobilité des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

La hausse globale des effectifs en STS se répartit équitablement entre les services (+ 1,6 %) et la production (+ 1,4 %). La part des bacheliers technologiques parmi les entrants en STS augmente cependant davantage dans le secteur des services (+ 1,9 %) que de la production (+ 0,9 %). Cette situation est inverse pour les bacheliers professionnels dont la part relative augmente davantage dans le secteur production (+ 2,2 %) que dans celui des services (+ 1 %).

- *En IUT la légère progression de la part des bacheliers technologiques n'empêche pas la part des bacheliers généraux de rester stable à un niveau élevé*

Le nombre total d'entrants en première année d'IUT a légèrement augmenté à la rentrée (+0,9 %). Cette légère hausse résulte principalement de la poussée des néo-bacheliers technologiques (+ 6,7 %) qui fait plus que compenser la baisse des néo-bacheliers généraux (-0,7 %) et professionnels (- 9 %).

La part des bacheliers généraux qui s'inscrivent en IUT est stable (10 %) tandis que celle des bacheliers technologiques augmente légèrement (11,3 % en 2014, +1,7 % en deux ans). Parmi les entrants en première année d'IUT 66,3% sont des bacheliers généraux et un peu moins d'un tiers des bacheliers technologiques (31,1 %).

La part des bacheliers professionnels continue de diminuer au point de devenir résiduelle. A la rentrée 2014, ils ne représentaient plus que 2,6 % des entrants en IUT ce qui accrédi-te la thèse selon laquelle ces bacheliers ont intégré le fait que l'IUT ne constitue pas un horizon en termes de poursuites d'études. Ce constat semble confirmer l'existence d'une hiérarchie de plus en plus explicite entre les STS, où ces élèves s'inscrivent en masse, et les IUT qu'ils considèrent de plus en plus comme hors de portée.

La répartition des entrants selon la spécialité montre que la hausse du nombre d'étudiants en première année d'IUT est liée davantage au secteur de la production (+ 1,6 %) qu'à celui des services

⁷⁹ Le nombre de bacheliers professionnels a fortement augmenté (+31 791) notamment en raison de l'arrivée de candidats de la nouvelle spécialité « Accompagnement, Soins et Services à la Personne ».

⁸⁰ 13,7 % en 2008 à 29,3 % en 2014.

(+ 0,4 %). Alors que dans le secteur production la hausse des effectifs concerne aussi bien les bacheliers généraux (+ 2,2 %) que les bacheliers technologiques (+ 2,1 %), dans le secteur des services elle s'explique avant tout par une augmentation du nombre de bacheliers technologique (+ 10,4 %).

- **L'analyse des flux par académie : des résultats très divers fruit de politiques très inégales**

La part des bacheliers généraux en STS a augmenté dans dix académies⁸¹ (l'écart entre l'académie présentant le taux le plus élevé de bacheliers généraux et celle présentant le taux le plus faible est de 11.1 points, ce taux oscillant entre 23 % et 11.9 %). Parallèlement, la part des bacheliers professionnels en STS a baissé dans huit académies (l'écart entre le taux le plus élevé - 38.3 % - et celui le plus faible - 18.3 % - est de 20 points) et celle des bacheliers technologiques dans huit académies⁸² (l'écart entre le taux le plus élevé - 59.1% - et le plus faible -32.2 % - est de 27.9 points). Ce constat interroge l'effectivité des mesures prises en faveur d'une priorité d'affectation des bacheliers professionnels et/ou technologiques.

En raison de la multiplicité des facteurs qui affectent les choix d'orientation des futurs étudiants, d'une part, de l'hétérogénéité des situations académiques, d'autre part, la mission n'a pas jugé pertinent d'établir une quelconque corrélation statistique entre les modalités de régulation des flux mises en œuvre et les résultats observés à l'issue de la campagne APB. Elle s'est cependant attachée à identifier quelques éléments convergents qui semblent caractériser les académies qui affichent des résultats probants :

- la forte implication « personnelle » du recteur, notamment dans ses relations avec les universités et les IUT ;
- la fixation, par les recteurs, d'objectifs et de seuils précis par spécialité et par établissement ;
- l'élaboration de tables de correspondance entre baccalauréats d'origine et STS ;
- une organisation académique fortement structurée autour du bac-3/bac+3 : existence d'un réseau de formateurs permettant de soutenir les initiatives locales, mise en place de formations de bassins, systématisation des formations de professeurs principaux, forte mobilisation des corps d'inspection etc. ;
- la mise en œuvre d'un accompagnement ciblé des établissements au regard de leurs caractéristiques (taux très faibles de bacheliers professionnels en référence aux moyennes académiques, écarts importants entre les taux de candidatures et les taux d'admission à l'issue des différentes phases d'APB etc.) ;
- l'obligation faite aux établissements de classer les candidats par groupes d'origine.

En l'absence de données exhaustives concernant l'origine des néo-bacheliers présents à la rentrée dans les IUT⁸³, la mission s'est limitée à constater que si la moitié des recteurs a fixé des objectifs

81 L'analyse a porté sur les trente académies, Mayotte, la Polynésie française et les données 2013 de la Nouvelle-Calédonie.

82 On note sur ce point la situation atypique de l'académie de Paris dont les flux 2014 en STS posent question.

83 Données disponibles en mars 2015.

globaux d'accueil des bacheliers technologiques aux IUT, moins d'un tiers d'entre eux ont été jusqu'à définir des seuils précis par département d'IUT et/ou par spécialité. Ils ont été encore moins nombreux à faire ratifier les objectifs académiques par des documents conventionnels engageant à la fois les directeurs d'IUT et les présidents d'universités.

- **Éléments de conclusion relatifs au constat de rentrée**

En STS, l'augmentation des parts respectives des bacheliers professionnels et technologiques parmi les entrants en première année (respectivement +0,6 et +0.6 %) s'est accompagnée d'une baisse de celle des bacheliers généraux (-1.2 %). En IUT⁸⁴ l'augmentation de la part des bacheliers technologiques parmi les entrants en première année (+1,6 %) s'est accompagnée d'une légère baisse de celle des bacheliers généraux (-1.3 %) et des bacheliers professionnels (-0.3 %).

Ces mouvements sont conformes aux objectifs fixés par la loi. Ils restent néanmoins d'une ampleur très limitée. En outre, il est frappant de constater que l'augmentation des taux de bacheliers professionnels parmi les entrants en STS et de bacheliers technologiques en IUT était plus marquée à la rentrée 2013.

3.2. Des parcours de moins en moins linéaires qui rendent utopique une approche mécaniste de l'offre et de la demande de poursuites d'études

3.2.1. Une mobilité importante des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur

La régulation et plus encore la planification des effectifs étudiants se heurtent au phénomène de leur mobilité croissante. L'enseignement supérieur français est d'une extrême diversité qui peut poser des difficultés en termes d'orientation. Elle offre, néanmoins des opportunités de parcours originaux personnalisés ou de réorientation à bon nombre d'étudiants. Ainsi, à la rentrée 2014, 17,6 % des entrants en première année de STS n'étaient pas des néo-bacheliers (20 % en 2013). Ces réorientations en STS sont l'une des multiples illustrations de la complexité croissante des parcours, complexité qui explique qu'en dépit d'un taux d'échec important en premier cycle de licence, la France possède l'un des plus forts taux d'accès au diplôme de l'enseignement supérieur du monde. Les échecs sont ainsi fréquents mais rarement définitifs⁸⁵.

Cette volatilité croissante des étudiants doit conduire à la prudence quant à l'analyse que l'on peut faire des taux d'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT observés lors des rentrées scolaires. Un récent rapport des inspections générales sur les places vacantes⁸⁶ dans les formations sélectives post-bac estimait que :

« En ce qui concerne les inscrits définitifs, force est de constater que la notion de rentrée est devenue de plus en plus élastique. En effet, même si des ajustements se font généralement dans les premières semaines de septembre, les inscriptions peuvent s'étaler jusqu'aux vacances de la Toussaint pour certaines formations, voire jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours pour l'apprentissage ».

84 Mais plus modérément qu'entre 2012 et 2013.

85 Selon la DEPP, si l'on retient comme définition de l'échec en premier cycle le fait d'être sorti de l'enseignement supérieur sans diplôme, alors le taux d'échec en France est de l'ordre de 19 %, soit dix points de moins que la moyenne de l'OCDE.

86 Rapport 2013-039 de mai 2013 : « les places vacantes dans les formations sélectives post baccalauréat ».

En outre, le « *cousu main* » vers ces publics, mis en place par de nombreux rectorats lors des rentrées scolaires, n'empêche pas de nombreux désistements ou changements d'orientation au cours des premiers mois de l'année scolaire⁸⁷.

3.2.2. La problématique des passerelles entre formations longues et courtes devient cruciale

Les nouveaux dispositifs concernant la mise en place de seuils minimaux ont vocation à réduire les inscriptions en L1 de bacheliers professionnels et technologiques. Pour autant, ils ne les réduiront pas en totalité. Malgré les campagnes d'information et la probabilité importante d'échec en L1, un nombre significatif de bacheliers technologiques et professionnels continuent de s'inscrire en licence. Il convient d'ailleurs de rappeler que tous n'échouent pas puisque 4,6 % des bacheliers professionnels et 13,5 % des bacheliers technologiques obtiennent une licence en 3 ou 4 ans. En 2014, lors de la procédure normale APB, 11 500 élèves de baccalauréats professionnels ont validé une demande en L1 en premier vœu (soit 15 % des V1 validés). De leur côté, 23 500 bacheliers technologiques étaient dans cette situation (soit 18,5 % des V1 validés).

Les raisons d'une inscription en licence sont diverses : proximité d'un pôle universitaire, déficit d'information, orientation par défaut, recherche d'un statut étudiant « valorisant » ou encore « avantageux », choix dans l'attente d'une insertion professionnelle, sentiment de pouvoir repartir à zéro dans une discipline nouvelle, etc. Pour une partie de ces étudiants, dès le premier semestre, un dispositif de réorientation vers des formations courtes s'avèrera inévitable (en dépit du travail des universités pour mieux encadrer et préparer les étudiants les plus fragiles⁸⁸). Ces constats plaident en faveur d'un suivi rigoureux qui couvre non seulement les étapes actuelles de la procédure APB (jusqu'à l'inscription) mais aussi la première année dans l'enseignement supérieur.

Certaines académies ont pris des initiatives en ce sens. Ainsi dans l'académie de Clermont-Ferrand, deux partenariats ont été noués, l'un avec les universités pour valoriser les places vacantes en STS pour des jeunes de L1 en situation d'échec, l'autre avec le CNAM pour accompagner les étudiants de STS en situation de décrochage.

Dans l'académie de Grenoble l'aménagement des parcours étudiants repose sur la mise en œuvre de « semestres décalés⁸⁹ » ou de « semestres nouveau départ⁹⁰ ». En partenariat avec le rectorat, les universités de Grenoble ont mis en œuvre un « dispositif tremplin » pour repérer les étudiants en échec et disposés à se réorienter en STS. Tout en conservant son statut d'étudiant, celui-ci suit des cours et travaille son projet professionnel et de formation à raison de deux journées par semaine.

Dans d'autres académies (Lille ou Nancy par exemple), d'autres expériences existent :

- la possibilité de démarrer le S1 à l'IUT en février dans certaines spécialités ;
- quelques BTS en 18 mois.

87 Dans l'académie de Dijon dix bacheliers professionnels ont reçu juste avant la rentrée une proposition d'admission en STS. Aucune d'entre elles n'a été acceptée.

88 Les SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation) sont très nombreux à avoir mis en place des dispositifs de réorientation tantôt vers des IUT, tantôt vers des STS dès la fin du premier semestre.

89 Possibilité donnée à un étudiant éprouvant des difficultés à valider son semestre de le redoubler immédiatement sur l'un des semestres dénommés S Prime.

90 Destiné à des étudiants en licence, PACES ou DUT en échec au premier semestre et accueillis à l'IUT.

Ces initiatives se développent. Toutefois, l'absence de calendriers harmonisés permettant la mise en œuvre effective de ce principe de réversibilité des parcours en cours d'année constitue souvent un obstacle majeur à leur généralisation.

Préconisation 13 : identifier et diffuser, sous l'égide de la CAFPB, des instruments d'accompagnement pédagogiques (bilans de compétences en fin de S1, modules-passerelles, tutorat etc.) et de diversification des parcours (semestres d'adaptation, dispositifs de réorientation etc.) permettant de répondre à la mobilité croissante des étudiants.

Préconisation 14 : procéder à une analyse de la mobilité étudiante au cours du premier trimestre universitaire. Cette analyse devra s'articuler avec un recensement des dispositifs de repérage précoce des étudiants en difficulté destinés à permettre une réorientation rapide ou un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

3.3. L'accompagnement pédagogique doit être au cœur du dispositif⁹¹

3.3.1. Les mutations induites par les réformes des séries technologiques et de la voie professionnelle suscitent des interrogations concernant le modèle pédagogique existant

La situation actuelle est marquée par un certain nombre d'évolutions qui trouvent leur traduction dans les craintes exprimées par les enseignants voire par les élèves eux-mêmes :

- en STS, de nombreux étudiants issus de la voie professionnelle connaissent des difficultés. Le taux d'échec à l'issue de la première année oscille entre 35 % et 50 % selon les académies et les domaines de formation. En 2013, le taux de réussite au BTS des bacheliers professionnels était de 59.8% alors que celui des bacheliers technologiques atteignait 77.4% et celui des bacheliers généraux 85.1%.
- en IUT, de nombreux étudiants originaires de la série STI2D ne valident pas leur premier semestre. Les enseignants d'IUT s'inquiètent à cet égard de la possible remise en cause du modèle pédagogique qui a fait jusque-là la renommée de l'IUT. Les équilibres fragiles entre étudiants issus de l'enseignement général et de l'enseignement technologique risquent selon eux de compromettre ce modèle pédagogique ;
- les enseignants de STS déplorent que trop souvent les étudiants issus du baccalauréat professionnel se découragent en raison de difficultés rencontrées dans certaines matières d'enseignement général ;
- les étudiants originaires de STI2D font également état de difficultés dans l'enseignement général, notamment en mathématiques.

Ces constats doivent être analysés avec prudence. Les réformes des voies professionnelles et technologiques sont récentes. Il est donc prématuré de tirer des conclusions définitives d'autant que le discours globalisant autour des difficultés rencontrées par ces élèves n'explique pas pourquoi en

⁹¹ « L'accompagnement des parcours doit être ciblé à partir de diagnostics quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les constats purement statistiques analysant des flux ne peuvent rendre compte complètement de la complexité des parcours ». Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : « Bilan de la mise en œuvre de l'axe 2, lettre de mission 2013-2014 », Septembre 2014, p 69.

de nombreux endroits ces élèves réussissent. Il faudra encore quelques années pour en apprécier pleinement les effets auprès des élèves, des familles et des enseignants.

Pour autant, la mission a pu noter que les discours ambigus autour de la double finalité du baccalauréat professionnel (insertion versus poursuites d'études) sont à l'origine de tensions fortes dans les établissements scolaires. Ces tensions se retrouvent dans le discours tenu par certaines équipes enseignantes lors de l'accueil des élèves dans la voie professionnelle, pour lesquelles il est nécessaire d'avoir de l'ambition en leur disant « *Vous êtes en classe de seconde professionnelle et vous devez vous préparer, comme tous les lycéens, à un parcours au minimum de cinq années d'études !* ». Un tel discours est certes porté par une ambition louable. Il pose cependant avec acuité la question du devenir des élèves qui ne pourront ou ne voudront pas se projeter dans un tel parcours. En 2014, sur les 173 671 élèves de terminales professionnelles⁹², 72 933 ont validé un premier vœu lors de la phase normale soit 42 %. Au terme de la procédure, ils sont seulement 35 534 à avoir accepté la proposition qui leur a été faite, soit moins d'un élève sur cinq ! De toute évidence, si l'on ajoute à ces constats la part non négligeable de celles et ceux qui n'iront pas au terme du processus d'affectation-inscription, ces chiffres viennent nuancer sérieusement le sentiment d'un « raz de marée » de la voie professionnelle dans l'enseignement supérieur.

3.3.2. Les mesures d'accompagnement pédagogique en pré-bac sont une condition de la réussite du dispositif de régulation⁹³

Quel que soit l'intérêt des dispositifs qui sont décrits ici, un constat général s'impose : l'aide apportée aux élèves, aussi bien en amont qu'en aval de l'orientation en STS, est faible et ne fait pas l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, malgré les déclarations volontaristes des responsables académiques évoquant un accompagnement systématique des bacheliers professionnels en STS, l'observation des réalités dans les établissements est souvent décevante. On peut relever toutefois un certain nombre d'actions qui méritent d'être signalées.

Dans l'académie de Strasbourg, un personnel de direction « référent enseignement supérieur » dans chaque district est désigné afin de coordonner les différentes actions dans les établissements. Les IUT d'Alsace ont quant à eux mis en place une foire aux questions afin de répondre aux interrogations des lycéens et des enseignants.

Dans certaines académies (Créteil, Grenoble, Lyon, Bordeaux ou Orléans-Tours) se mettent en place des dispositifs de « Cordées⁹⁴ de la réussite bac pro – BTS » (ou mise en réseau d'établissements) dont le but est d'aménager la transition entre la classe de terminale professionnelle et le BTS.

À Grenoble a été élaboré un vade-mecum sur la fluidité du parcours du bachelier professionnel vers les études supérieures qui définit une démarche méthodologique pour accompagner en amont et en aval l'intégration des bacheliers professionnels. Ces dispositifs permettent de diffuser, en amont, de l'information aux élèves mais également de leur proposer un temps d'immersion dans les établissements supérieurs.

⁹² Repères et références statistiques 2014.

⁹³ Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : « Bilan de la mise en œuvre de l'axe 2, lettre de mission 2013-2014 », Septembre 2014.

⁹⁴ Dans l'académie de Créteil, 96 cordées ont été mises en place à la rentrée 2013.

De façon plus générale, l'accompagnement pédagogique recouvre diverses modalités : organisation de séances co-animées par un professeur de LP et un professeur de STS ; intervention d'anciens élèves inscrits en STS, mini stages dans les cours et/ou établissements ayant des STS, tutorat. Chaque fois, il s'agit de démystifier les formations et les établissements d'accueil, d'appréhender la problématique des déplacements pour les établissements isolés, de prendre conscience du niveau d'exigence du bac + 2. Pour les équipes pédagogiques, c'est également l'occasion de créer du lien et d'échanger.

À Strasbourg, depuis 2012, dans un établissement tertiaire, on présente aux élèves les différentes voies de formation avec un dispositif spécifique : « passeport pour l'enseignement supérieur » en première (accompagnement personnalisé) et en terminale (heures supplémentaires le samedi matin) pour les « Pro ou Techno ». Cet accompagnement est constitué de modules de méthodologie, langues vivantes, apports culturels, droit.

À Orléans-Tours, une remise à niveau ou un renforcement disciplinaire sont réalisés en terminale professionnelle dans le cadre de l'accompagnement personnalisé pour les jeunes ayant demandé une poursuite d'étude. Cette action, lorsque la formation STS est située dans un même établissement, est souvent prolongée par un dispositif de soutien en début de préparation au BTS.

Enfin on peut signaler l'initiative de l'académie de Rennes qui vise à réduire la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en lycées professionnels pour les élèves susceptibles de poursuivre leurs études en post-bac⁹⁵.

Préconisation 15 : généraliser et institutionnaliser les liaisons disciplinaires bac-pros/STS et bac-technos/IUT réunissant des enseignants de pré et post baccalauréat d'une même filière et/ou discipline.

3.3.3. Les mesures d'accompagnement pédagogique en post bac doivent nécessairement se développer

Les responsables des IUT rencontrés dans diverses académies ont déploré à plusieurs reprises une difficulté à entrer en contact avec les enseignants de lycée et ont pointé, dans certains cas, une réticence des lycées disposant de STS à les accueillir pour présenter leur offre aux élèves et/ou nouer des partenariats. Cette « captation » des élèves vers les STS du lycée d'origine a pour effet, d'une part, d'obérer la liberté de choix des élèves qui sont dès lors « bloqués » dans la continuité d'une série commencée au lycée, d'autre part, de faire obstacle à des possibilités de réorientations.

À Montpellier, un directeur rappelle que les bacheliers technologiques en IUT, même en difficulté, s'y trouvent mieux pris en charge et accompagnés que s'ils se trouvaient dans un cursus licence. Des formules de soutien sont mises en place à leur intention : des diplômes universitaires de remédiation existent dans certains départements et il est admis que pour une partie d'entre eux l'obtention du diplôme nécessitera un cursus allongé sur cinq ou six semestres au total. Par ailleurs, le réseau des IUT s'implique dans la recherche de nouvelles évolutions pédagogiques susceptibles de procurer des réponses adaptées à ces nouveaux publics.

⁹⁵ Une labellisation au titre de l'article 34 est en cours.

Les IUT d'Alsace mettent en place des aides pour tous les étudiants qui en ont besoin : du soutien, des ateliers méthodologiques, du tutorat, etc. Dans certaines spécialités, cette aide est organisée spécialement pour les baccalauréats technologiques. Dans d'autres filières, l'aide n'est pas jugée utile, les étudiants ne rencontrant pas de difficultés particulières.

La question de l'accompagnement des bacheliers technologiques est clairement posée dans les IUT d'Alsace : à la différence des STS rencontrées qui ne proposent pas de dispositifs de soutien, cet accompagnement constitue souvent en IUT un héritage positif du plan *réussir en licence* développé à partir de 2009 dans les universités.

Concernant les STS, la mission a observé la forte inquiétude des enseignants sur le « niveau » des BTS liée à l'augmentation des effectifs de bacheliers professionnels. Pour nombre d'entre eux, au-delà d'une certaine masse critique, il faudrait pouvoir adapter les programmes, la pédagogie et les examens. Malgré cela, assez peu d'établissements proposent un dispositif formalisé pour accompagner les élèves issus de l'enseignement professionnel. De fait, en cas d'erreur d'orientation, la probabilité de décrocher définitivement devient importante.

Toutefois, on observe localement quelques dispositifs. Dans un établissement de Strasbourg, un soutien en mathématiques est organisé le samedi matin et ouvert aux baccalauréats professionnels ou BTS de première année. Mais pour diverses raisons (éloignement du domicile, activité salariée), ce cours est très peu suivi. Dans le même établissement, un accompagnement de soutien en mathématiques est mis en place à l'initiative de deux professeurs qui se sont entendus sur un programme de soutien en mathématiques financé par l'accompagnement personnalisé en terminale.

À Orléans-Tours, la mise à niveau en terminale est souvent prolongée par un dispositif de soutien en début de STS lorsque la formation BTS est située dans un même établissement. La mixité des enseignants intervenant sur les deux niveaux est alors déterminante pour la réussite de ce type de dispositif.

Préconisation 16 : conditionner l'ouverture d'une STS à la mise en place, en début de cursus, d'un accompagnement pédagogique adapté aux élèves les plus fragiles, principalement les bacheliers professionnels (soutien, tutorat, dédoublements etc.).

3.3.4. Un accompagnement pédagogique plus affirmé nécessite un encadrement spécifique du corps enseignant

Comme le souligne la rectrice de l'académie de Montpellier,

« Il ne faut pas croire que tout peut être résolu par des dispositifs. Il apparaît fondamental d'aller au cœur des pratiques pour faire bouger les choses, d'où la nécessité d'accompagner les enseignants pour lesquels les difficultés pédagogiques posées par un nouveau profil d'étudiants sont réelles et parfois mal vécues surtout quand le lycée porte une offre post bac restreinte et peu connectée au bassin de formation ».

C'est dans ce contexte que les conventions partenariales avec les établissements voisins (IUT, filière universitaire) apparaissent particulièrement profitables.

Les observations de terrain, faites par des inspecteurs ou des personnels de direction, montrent la nécessité d'un accompagnement soutenu des corps d'inspection pour générer de réels échanges entre les enseignants.

Le réseau des IUT s'implique de son côté dans la recherche de nouvelles évolutions pédagogiques susceptibles de procurer des réponses adaptées à ces nouveaux publics. Mais contrairement aux enseignants de STS, ceux intervenant dans les IUT ne sont pas supposés bénéficier d'un accompagnement des corps d'inspection.

Conclusion

La régulation des flux post baccalauréat est une question multifactorielle. Elle met en jeu des dimensions de communication, d'information et d'orientation mais aussi, de manière sans doute plus essentielle encore, de prise en charge pédagogique. Au terme de ce rapport plusieurs points paraissent se dégager :

- Concernant l'accueil des bacheliers professionnels en STS (du secteur public), la mission a pu observer une prise en compte effective et selon des modalités plurielles des directives issues de la loi de juillet 2013. Cette dynamique semble en revanche plus lente à s'engager pour l'accueil des bacheliers technologiques en IUT.
- Les mouvements, d'ampleur très limitée, de bacheliers professionnels en STS et de bacheliers technologiques en IUT que la mission a pu observer à la rentrée 2014 témoignent, s'il en était besoin, que les objectifs ambitieux de la loi ne pourront faire l'économie d'un engagement très significatif des autorités ministérielles et académiques sur le long terme. La mission tient cependant à faire observer que le recul d'une seule année ne permet pas de tirer des conclusions définitives sur l'efficacité du dispositif des seuils minimaux.
- Le poids des bacheliers généraux en IUT (66 % des néo-bacheliers en 2014) continue de faire obstacle à l'accueil d'un nombre plus important de bacheliers technologiques lesquels se trouvent « tiraillés » entre le discours volontariste autour de l'accès des bacheliers professionnels en STS et la difficulté à se projeter et/ou à intégrer un IUT. De leur côté, portés par ce même discours en faveur de la poursuite d'études et en l'absence de perspectives d'insertion professionnelle, de nombreux bacheliers professionnels s'essayent à l'université. Eu égard à la diversité des motivations qui les conduisent à demander une L1, la mise en place des seuils minimaux se révèle sans doute, à elle seule, une mesure très insuffisante pour empêcher la progression des effectifs que l'on a pu observer lors de la rentrée 2015.
- Il est apparu délicat à la mission de tenter d'établir, à partir du constat de cette première campagne, une quelconque corrélation et encore moins un lien de causalité entre les stratégies mises en œuvre en académies concernant les seuils minimaux et les évolutions de flux de bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT. S'il est manifeste que les effectifs de bacheliers professionnels continuent leur lente progression en STS, il n'est pas possible d'inférer ces constats à la fixation de seuils ou non par les académies. Parallèlement, la « modeste » augmentation des effectifs de néo-bacheliers technologiques en IUT (+1,6 %) s'accompagne d'une poussée beaucoup plus

significative des effectifs de néo-bacheliers technologiques vers les STS et les licences, ce qui interroge également quant aux éventuels effets de cette politique des seuils.

- Au travers des témoignages d'étudiants et d'enseignants, tout semble indiquer l'existence d'une hiérarchie qui tend à se renforcer entre les BTS et les DUT, les seconds plus généralistes que les premiers, s'inscrivant clairement dans la perspective d'une poursuite d'études notamment en licence. Cette distinction entre les deux types de formations interroge la lecture qui peut être faite de la loi. De nombreux interlocuteurs ont fait remarquer à la mission que les jeunes et les familles avaient pour beaucoup d'entre eux une lecture « binaire » de la loi qui se traduisait par une articulation mécanique du type Bac pro/STS et bac techno/IUT. Il convient dès lors de veiller à ce que la priorité d'affectation des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ne conduise pas à une rigidification de l'accès à l'enseignement supérieur. Une telle situation aurait pour effet de restreindre les possibilités de poursuites d'études de certains publics, notamment les plus fragiles, vers des formations contribuant précisément à sécuriser leur parcours. En outre, elle ferait obstacle au principe de réversibilité qui doit pouvoir se traduire de façon effective dans les premières étapes du cursus des élèves dans l'enseignement supérieur.
- Il convient de relativiser le discours selon lequel le baccalauréat professionnel se positionne aujourd'hui de plus en plus comme une propédeutique pour des BTS. Seulement quatre élèves sur dix demandent à poursuivre en STS. Au terme de la procédure APB, un élève sur cinq achève la procédure en acceptant la proposition qui lui a été faite. Certes, toutes les formations par apprentissage ne sont pas représentées dans APB. Néanmoins, le décalage entre la perception de nombreux acteurs d'un engouement massif des élèves de la voie professionnelle pour le supérieur, qui viendrait expliquer les nombreux échecs à l'entrée en licence, et la réalité des poursuites d'études, est aujourd'hui patent. Celui-ci ne peut que conduire à s'intéresser à la situation effective de celles et ceux qui, nombreux, ne poursuivent pas leurs études après l'obtention du baccalauréat professionnel.
- Parce qu'il s'agit, à tous les niveaux, de prévenir les effets d'éviction et les sorties en cours de formation en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement et de suivi, l'ampleur des mobilités infra et inter académiques invite à dépasser une logique de régulation « technique » des flux pour s'intéresser aux dispositifs de suivi et d'accompagnement pédagogiques d'étudiants aux parcours de moins en moins linéaires. La régulation des flux par une politique de seuils minimaux doit dès lors s'inscrire dans un projet plus global mobilisant l'ensemble des dimensions inhérentes à une poursuite d'études réussie. En d'autres termes : l'accès est une chose, la réussite en est une autre.

Préconisations

Au fil du rapport la mission a formulé seize recommandations. Elles sont recensées ci-dessous :

1. Faire de la politique de régulation des flux vers l'enseignement supérieur un axe majeur de l'ensemble des projets académiques
2. Mettre en place des observatoires académiques des parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Ces observatoires, auront vocation à suivre l'élève, puis l'étudiant, a minima tout au long de la première année d'enseignement supérieur.
3. Associer étroitement les conseils régionaux aux procédures de fixation des seuils minimaux tant pour les bacheliers professionnels que technologiques. Les responsabilités des régions en matière d'orientation, d'apprentissage et d'élaboration de la carte des formations (voire pour certaines d'entre elles dans le domaine de l'enseignement supérieur) en font en effet un partenaire privilégié et incontournable à l'échelle d'un territoire.
4. Associer plus étroitement l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement agricole et l'apprentissage à la démarche de mise en place des seuils minimaux.
5. Prendre en compte de façon effective les données régionales actualisées concernant l'insertion des bacheliers professionnels pour fixer des seuils d'accès aux STS.
6. Rendre obligatoire la gestion par groupes d'origine sur APB dès la campagne 2015. Cette modalité doit s'accompagner de la possibilité pour l'établissement de faire évoluer ces groupes, après accord de l'autorité académique, en fonction des simulations opérées par les SAIO lors des phases d'admission.
7. Conditionner l'ouverture d'une STS ou d'un département d'IUT à l'accueil d'une part minimale respectivement de bacheliers professionnels et technologiques.
8. Systématiser la mise en place d'un volet enseignement supérieur dans le projet d'établissement des lycées avec STS faisant clairement apparaître : les modalités d'information sur l'offre de formation ; une analyse du suivi des élèves en cours de formation ; une analyse des sortants diplômés ou non de l'établissement.
9. intégrer et institutionnaliser l'analyse et l'évaluation du suivi des élèves et des étudiants dans les démarches d'auto-évaluation des établissements.
10. procéder à une analyse qualitative des déterminants de la demande des bacheliers professionnels qui désirent intégrer l'université en L1.
11. afin de produire des analyses sur des cohortes identiques, distinguer dans les statistiques APB les sortants de terminale des autres candidatures et faire apparaître clairement le baccalauréat d'origine des candidats du supérieur.

12. renforcer de façon significative l'accompagnement des élèves de la voie professionnelle vers l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi.

13. identifier et diffuser, sous l'égide de la CAFPB, des instruments d'accompagnement pédagogiques (bilans de compétences en fin de S1, modules-passerelles, tutorat etc.) et de diversification des parcours (semestres d'adaptation, dispositifs de réorientation etc.) permettant de répondre à la mobilité croissante des étudiants.

14. procéder à une analyse de la mobilité étudiante au cours du premier trimestre universitaire. Cette analyse devra s'articuler avec un recensement des dispositifs de repérage précoce des étudiants en difficulté destinés à permettre une réorientation rapide ou un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

15. généraliser et institutionnaliser les liaisons disciplinaires bac-pros/STS et bac-technos/IUT réunissant des enseignants de pré et post baccalauréat d'une même filière et/ou discipline.

16. conditionner l'ouverture d'une STS à la mise en place, en début de cursus, d'un accompagnement pédagogique adapté aux élèves les plus fragiles, principalement les bacheliers professionnels (soutien, tutorat, dédoublements etc.).



Michel LUGNIER



Alain PLAUD

Annexes

Annexe 1 :	Article 33 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013	47
Annexe 2 :	Liste des académies et établissements visités par la mission	48
Annexe 3 :	Modalités de fixation des seuils minimaux par académie : tableau de synthèse (recensement établi en novembre 2014 à partir des notes des COAC IGAENR)	50
Annexe 4 :	Modalités de fixation des seuils minimaux par académie : détail par académie (recensement établi en novembre 2014 à partir des notes des COAC IGAENR)	52
Annexe 5 :	Bilan des campagnes APB 2012/2013 et 2014	59
Annexe 6 :	Tableaux relatifs au constat de rentrée (Source DGESIP/DGRI – A2-1 (département des études et statistiques)	67
Annexe 7 :	Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS et d'IUT selon la spécialité: rentrées 2012/2013/2014.....	70

Extrait de l'article 33 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013

I. — L'article L. 612-3 du même code est ainsi modifié :

Le troisième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription mentionnée au deuxième alinéa, le recteur d'académie, chancelier des universités, prévoit, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Les pourcentages sont fixés en concertation avec les présidents d'université, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs des centres de formation d'apprentis et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs ».

II. — Après le même article L. 612-3, il est inséré un article L. 612-3-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 612-3-1.-Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficient d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée. Le pourcentage des élèves bénéficiant de ce droit d'accès est fixé chaque année par décret. Le recteur d'académie, chancelier des universités, réserve dans ces formations un contingent minimal de places au bénéfice de ces bacheliers ».

Toutes les académies ont fait l'objet d'un travail d'investigation par les COAC IGAENR en avril/mai puis en octobre 2014. La mission a approfondi la réflexion au sein de dix académies où elle a rencontré les recteurs, les principaux cadres académiques et visité des établissements (publics et privés) et des IUT.

Liste des académies visitées par la mission :

En avril/mai 2014

- Besançon
- Montpellier
- Orléans-Tours
- Poitiers
- Strasbourg
- Versailles

En novembre 2014

- Nancy-Metz
- Rennes
- Rouen
- Dijon

Liste des établissements visités par la mission :

Besançon

- Lycée Claude Nicolas Ledoux Besançon
- IUT de Besançon-Vesoul

Montpellier

- Lycée Pompidou Castelnau-le-Lez
- Lycée Picasso Perpignan
- IUT de Montpellier
- IUT de Perpignan

Orléans-Tours

- LEGT Benjamin Franklin Orléans
- Lycée des métiers Gaudier-Brzeska Saint Jean de Braye
- IUT d'Orléans et de Châteauroux (directeurs)

Poitiers

- LP Réaumur Poitiers
- Lycée Edouard Branly Châtelleraut
- IUT de Poitiers/Niort/Châtelleraut

Strasbourg

- Lycée Couffignal Strasbourg
- Lycée René Cassin Strasbourg
- IUT Robert Schuman d'Illkirch (+ 2 directeurs)

Versailles

- LP les Frères Moreau à Quincy-Sous-Sénart

Nancy-Metz

- Lycée Frédéric Chopin Nancy
- IUT Nancy-Brabois

Rennes

- Lycée Jean-Baptiste de la Salle Rennes (privé)
- Lycée Jacques Cartier Saint-Malo
- IUT de Saint-Malo

Rouen

- Lycée Val de Seine Grand Quevilly
- Lycée Marcel Sembat Sotteville-lès-Rouen

Dijon

- Lycée Gustave Eiffel Dijon
- IUT de Dijon, Le Creusot, Chalon-sur-Saône (directeurs)

Annexe 3

– Modalités de fixation des seuils minimaux par académie (recensement établi en novembre 2014 à partir des notes des COAC IGAENR)														
	STS					IUT						Privé	Agriculture	Apprenti.
	Objectifs et/ou seuils fixés par l'académie	Seuils fixés par les EPLE	Seuils par spécialités de BTS	Objectifs annuels	Objectifs pluriannuels	objectifs fixés par le recteur	Seuils fixés par les IUT	Seuils par spécialités de DUT	Implication de l'université	Objectifs Annuels	Objectifs pluriannuels			
Aix-Marseille	x		x		x		x	x	x		x	x	x	
Amiens	x	x	x	x					x	x		x	x	
Besançon		x	x	x			x	x			x	x		
Bordeaux	x	x	x	x		x		x		x				
Caen	x		x	x		x	x	x		x		x	x	
Clermont-Ferrand		x	x		x		x	x						
Corse	x	x				x	x							
Créteil	x		x	x										
Dijon	x			x			x	x	x		x			
Guadeloupe	x		x											
Grenoble	x		x		x	x		x	x		x			
Guyane	x			x		x				x				
Lille	x		x		x	x								
Limoges	x	x			x	x				x				
Lyon	x	x	x	x			x	x			x			x
Martinique	x		x											
Montpellier	x		x	x		x	x	x			x			
Nancy-Metz	x		x		x	x		x	x		x	x	x	
Nantes	x			x		x	x		x			x		
Nice	x		x	x		x						x		
Orléans-tours		x	x	x										

Paris	x		x		x									
Poitiers	x		x		x	x			x		x			
Reims		x		x										
Rennes	x						x					x		
La Réunion	x		x		x	x					x	x		
Rouen	x		x		x	x		x				x	x	
Strasbourg	x		x		x	x		x	x		x	x		
Toulouse	x		x	x			x	x				x		
Versailles	x			x		x					x			
Total	26	9	22	15	11	16	11	13	8	5	11	12	5	1

Modalités techniques de fixation des seuils minimaux par académie (recensement établi en novembre 2014 à partir des notes des COAC IGAENR)			
Académie	Bacheliers professionnels en STS	Bacheliers technologiques en IUT	Privé, apprentissage, agriculture
Aix-Marseille	Pas de seuils par établissement mais seuils académiques fixés par spécialités de BTS à partir d'une carte de concordance Bacs pros/BTS (seuils oscillant entre 0 et 35%). Ajustements à la marge. En outre conventions signées en 2014/2015 entre chaque lycée avec STS et plusieurs LP avec engagement d'accueillir un nombre déterminé à l'avance de bacs pros des lycées signataires (premier bilan effectif rentrée 2016).	Seuil globaux fixés sur 3 ans par spécialités sur proposition des deux IUT de l'académie et en concertation avec les U (présence des 2VP CEVU). Objectif : passer de 27 à 40% de bacs technos d'ici à 2016. Pas de seuils par types de Bacs technos. Engagement par courrier des deux directrices d'IUT.	Privé : même objectifs que le public pour les STS privées. Apprentissage : pas de seuils Agriculture : la DRAAF a fixé ses propres seuils pour les BTSA
Amiens	Seuils précis fixés par BTS/par établissement après consultation des CE et après définition d'une norme moyenne académique. L'académie présente déjà des taux très élevés de bacs pros en STS.	Pas de seuils fixés mais accord avec les 3 directeurs d'IUT et le président d'U sur le principe d'un accueil supplémentaire de bacs technos. Le manque de viviers (baisse du nombre de bacs technos depuis deux ans) entrave cet objectif.	Privé et agriculture : seuils fixés de manière identique au public. Apprentissage : présentation aux directeurs de CFA (ceux-ci accueillent déjà beaucoup de bacs pros)
Besançon	Seuils fixés par établissements et par BTS en fonction de la situation 2013 et du nombre de bacs pros en U l'année précédente. Pas d'objectifs pluriannuels.	Seuils fixés en accord avec chaque IUT. Un tableau formalise les seuils par spécialité.	Privé : procédure identique au public Apprentissage : pas de seuils Agriculture : échanges sur la méthodologie
Bordeaux	Seuil global de 30% arrêté par le recteur puis décliné par établissement. Chaque lycée a fait l'objet d'un paramétrage spécifique dans APB (avec ajustement en fonction des demandes validées par les candidats).	Seuil global de 30% arrêté par le recteur. Seuil décliné au sein de GT réunissant les cadres rectoraux et le directeur de chaque IUT. Les seuils arrêtés donnent lieu à paramétrage dans APB. Convention signée entre le recteur et l'ARIUT Aquitaine.	Courrier de sensibilisation et de demande de participation à la mesure.
Caen	Seuils précis fixés au plan académique (après concertation avec les CE) pour chaque spécialité de BTS (entre 10 et 33% selon les bacs pros) quelle que soit la localisation (au nom de l'équité territoriale). En revanche pas de pourcentage	Seuils « consensuels » fixés après échanges IA-IPR/directeurs d'IUT (entre 15 et 50% selon les DUT avec un objectif moyen académique de 29%). Seuils revus en 2015 à partir du constat de rentrée.	Privé et agriculture : taux retenus identiques au public. Apprentissage : non sollicité

	minimal d'admission par origine de bacs. Présence des directeurs de CIO dans les commissions de classement les plus sensibles.		
Clermont-Ferrand	Le recteur a demandé aux CE de fixer eux-mêmes, avec leurs équipes, des objectifs de progression lissés sur trois ans si les taux sont inférieurs aux taux attendus compte tenu des spécialités, des pré-requis et des territoires. Pas de norme académique, pas de recensement académique des seuils de chaque établissement.	Les IUT ont fixé eux-mêmes des pourcentages attendus de bacs technos par spécialité. Objectif : + 2 points pour l'IUT de l'Allier, + 7 points pour l'IUT de CF.	Privé et agriculture associés aux travaux de la commission académique. Apprentissage : non sollicité
Corse	L'objectif fixé en 2013/2014 (15 % de bacs pros en STS) a été reconduit pour la rentrée 2014. Pas de fixation de seuils par spécialités. Les chefs d'établissement ont été invités à proposer un objectif souhaitable et un objectif quantifié maximal pour chaque spécialité.	Même méthode vis-à-vis des directeurs d'IUT (objectif de 15% de bacs technos en IUT).	
Créteil	Des « cordées bacs pros/BTS » existent depuis 2010. Objectif académique : fixer pour un an une proportion optimale de candidats bacs pros appelés par spécialités de BTS indépendamment du territoire ou de l'EPL. Les EPLE dont le taux était inférieur à la moyenne académique de la spécialité ont reçu pour objectif d'atteindre le taux moyen, ceux dont le taux était égal ou supérieur devaient au moins maintenir leur taux n-1.	Taux supérieur à la moyenne nationale. Pas de seuils fixés pour la rentrée 2014 (même si depuis 2012 le pourcentage de bacs technos recule depuis 2012). Convention cadre en cours d'élaboration. L'académie envisage de définir des seuils par spécialités pour la rentrée 2015.	Apprentissage : gestion commune entre les trois académies franciliennes.
Dijon	Pourcentages minimaux de bacs pros par BTS fixés par le recteur après concertation avec les chefs d'établissements et avis des corps d'inspection. Pas de norme académique par type de BTS en raison du manque de vivier dans certaines zones. Algorithme retenu : taux de bacs pros > à 60 % a minima maintien, taux compris entre 50 et 60 % objectif + 5 % sur 2 ans, taux compris entre 40 et 50% objectif + 10 % sur 2 ans, taux inférieur à 40 % objectif + 15 % sur 2 ans.	Seuils définis au cas par cas après accord directeurs d'IUT/CSAIO sur la base d'une convention passée en 2013. L'U s'est engagée à veiller au respect de l'accord IUT/Rectorat.	

Grenoble	Cible académique de 33% de propositions d'admission pour 2016 assortie d'un objectif à atteindre dès 2014 (28% en moyenne) avec maintien de la part des bacs technos en STS. La cible concerne donc les « candidats appelés ». Déclinaison par lycées (en fonction des spécificités territoriales) et spécialités (entre 0 et 80%) par un GT associant CE et IA-IPR. Formalisation : arrêté rectoral. Invitation à utiliser les groupes prédéfinis.	Démarche identique à celle des STS. Cible académique fixée à 30 % de propositions d'admission assortie d'un objectif moyen pour 2014 de 25 %. Déclinaison fine de la cible 2016 et des objectifs 2014 par IUT et par spécialité de DUT (entre 3 et 40% selon les spécialités). Accord préalable des présidents d'université et réunion des directeurs d'IUT en présence des vice-présidents CFVU. Validation finale en présence des U et des IUT. Formalisation : arrêté rectoral.	Pas d'initiative vis-à-vis du privé, simple information, seuils considérés comme indicatifs. Apprentissage : pas de contrôle des capacités et des admissions dans et hors APB. Agriculture : proportion déjà importante de bacs pros en BTS. Pas de contrôle.
Guadeloupe	Objectif académique fixé à 25 % d'admissions en 2014 (30 % à l'horizon 2016) hors BTS chimie et Commerce international. Seuils arrêtés en concertation avec les chefs d'établissement avec l'appui des corps d'inspection. Contraintes spécifiques fortes liées à l'insularité (35 % des inscrits en L1 droit sont des bacs pros)		
Guyane	Situation atypique : tendance forte des bacs pros à s'orienter de plus en plus vers des formations Licence et augmentation des demandes d'affectation hors académie. Dans ce cadre l'académie a souhaité maintenir le taux n-1 (seuil global de 20% de bacs pros en STS).	Cadre identique à celui des STS ; Seuil global identique de 20% de bacs technos à l'IUT.	
Lille	Cible globale académique de 25 % de bacs pros en STS à l'horizon 2016. Déclinaison de cette cible par spécialités (industrie/tertiaire/bâtiment/chimie-bio/design-art) puis par bassins et EPLE à partir des critères suivants : dossiers reçus, dossiers classés par les commissions d'admission, reçus voeux1, admis, capacités. Seuils minima impératifs. 15 établissements éloignés des seuils ont fait l'objet d'un accompagnement particulier.	Objectif académique : faire progresser les demandes d'orientation de 2 points d'ici à 2016. Mais ni seuils ni injonction (forte opposition de l'ARIUT). Les universités siègent à la CAFPB mais n'interfèrent pas dans les relations Rectorat/IUT. Forte dimension qualitative dans les relations EPLE/IUT (conventions, liaisons pédagogiques...)	Privé : procédure de dialogue de gestion. Les formations ne sont pas sous APB. Agriculture : dialogue autour des seuils et de la carte des formations Apprentissage : néant
Limoges	Objectif académique global : porter la part des bacs pros à 50 % d'ici à 3 ans. Chaque établissement a fait ses propositions au recteur sur la base des constats n-1 et des candidatures APB validées au 2 avril. Le Recteur a ensuite arrêté les seuils par formation (en fonction des capacités	Objectif global : porter la part des bacs technos à 50 % d'ici à trois ans. Mais le taux de progression a été fixé par le recteur, en concertation avec le directeur de l'IUT, pour un an.	

	d'accueil). Constitution de groupes par origine de bacs dans APB conseillée (à partir d'un tableau de correspondance).		
Lyon	Objectif académique visant à ce que, par spécialité et par établissement, la proportion d'admis soit au minimum égale à la proportion de candidats (ne concerne que quelques spécialités tertiaires où le nombre d'admis est inférieur au nombre de candidats). Pas d'uniformité entre les établissements : l'académie a demandé pour 2014 à chaque établissement de fixer lui-même ses taux de progression (à partir du nombre de bacs pros et technos parmi les candidats tous vœux) et rappelé la nécessité de constituer des groupes de classement par origine de bacs.	Stratégie identique à celle mise en place pour les lycées. Les IUT ont fixé eux-mêmes leurs objectifs (qui varient tant sur le taux de bacs technos accueillis que sur la durée pour atteindre ces objectifs). Pas de formalisation (un bilan sur trois ans effectué en 2015 décidera de l'opportunité d'être plus prescriptif). La part des admis et déjà très souvent supérieure à la part des candidatures.	Apprentissage : engagements réciproques dans le cadre de 22 conventions d'expérimentation. Agriculture : échanges informels mais la DRAFF a fixé son propre objectif.
Martinique	Seuils fixés par spécialités (le taux de bacs pros en STS est déjà supérieur à la moyenne nationale). De nombreux BTS production accueillent majoritairement ou exclusivement des bacs pros. Les augmentations concernent presque exclusivement des filières tertiaires.	Les bacs technos sont moins nombreux que les bacs pros à l'IUT. Pas de seuils fixés.	
Montpellier	Objectif (antérieur à la loi) : 20% de bacs pros, 65% de bacs technos. Objectif décliné par spécialité (capacité d'accueil totale et places ouvertes aux différents types de bacheliers). Obligation faite aux établissements de travailler par groupes d'origine.	Convention (a visée pluriannuelle) signée en 2013 avec l'ARIUT. Objectif global : 50 % de places offertes aux bacs technos d'ici à 3 ans (40 % à des primo-entrants et 20 % à des réorientations) contre 20 % en 2012. La déclinaison par département et types de formation revenant aux directeurs d'IUT.	Privé : information des responsables mais pas d'obligation de mise en œuvre. Agriculture et apprentissage : pas de transposition de ces dispositions ;
Nancy-Metz	Fixation d'un objectif cible académique à 3 ans et d'un objectif cible par EPLE et spécialité au vu des données APB n-1, des taux de réussite des bacs pros et du contexte local (classement des BTS en 3 catégories : adaptés, difficiles, exclus). Les EPLE ont pu demander une révision de leurs cibles en fonction des candidatures APB. Démarche souple : pas d'obligation d'utiliser les groupes dans APB ni de pourcentages imposés d'admission par origine de bacs.	Cible à 3 ans et objectifs pour 2014 par IUT et spécialités fixés en concertation avec les IUT et validés par l'université. Pas de contingentement autoritaire. Ces préconisations ont été formalisées. Convention plus large prévue en 2015.	Agriculture et privé : même démarche que pour les EPLE. Apprentissage : pas d'objectif par CFA et spécialité (les BTS par alternance accueillent déjà davantage de bacs pros que les cibles fixées).

Nantes	Objectif 2013 : Pas de « quotas » mais objectif « d'accueillir une proportion de bacs pros au moins égale à celle des candidats issus de terminales pros ». Objectif 2014 : la proportion des propositions d'admission faites aux bacs pros doit être supérieure de 5 points à celle des candidatures, objectif s'appliquant aux STS accueillant moins de 50% d'élèves issus de terminales professionnelles.	Convention cadre Recteur/U/IUT signée fin 2013. Chaque IUT a défini lui-même ses objectifs d'accueil de bacs technos. Objectifs annexés à la convention. Pour 2015 l'académie privilégie l'action qualitative (projets pédagogiques communs, meilleure connaissance mutuelle des filières...).	Privé : objectifs identiques au public pour les STS. Agriculture : DRAAF associée étroitement (Cf circulaire sur l'accueil des bacs pro en BTSA). Apprentissage. Pas de directives
Nice	Objectif académique + 4 points/2013 soit 29 % des entrants. Pourcentages négociés avec chaque établissement en fonction des spécialités, de l'attractivité (nombre de 1 ^{er} vœux des bacs pros et non bacs pros/ capacités d'accueil), des présents à la rentrée, des places vacantes (à la rentrée et en cours d'année) et des abandons entre 1 ^{ère} et 2 ^{nde} année. Pas d'objectifs pluriannuels.	Cible académique indicative de 30 %. Problème de viviers dans les filières industrielles. Accord des IUT pour travailler par groupes d'origine.	Privé : même démarche que le public Agriculture : néant Apprentissage : néant
Orléans-Tours	Forte implication mais pas de politique « injonctive » de quotas ni d'objectifs quantitatifs. Chaque établissement a néanmoins été invité à se fixer son propre objectif de progression. Travail d'incitation et de communication pour que les bacs généraux s'orientent vers du L. Ouverture de STS conditionnée au recrutement de bacs pros et technos.	Les directeurs d'IUT et les chefs de départements industriels se sont engagés verbalement à accueillir davantage de bacs technos. En réunion l'objectif d'1/3 d'inscrits venant de la voie technologique a été avancé (le même objectif a été fixé pour les filières tertiaires mais avec un différé d'un an) mais aucun accord écrit ne l'a ratifié.	Pas de démarche vis-à-vis du privé ou de l'agriculture.
Paris	Objectif académique de 30 % de bacs pros en STS décliné par établissement et par spécialité au sein de chacun d'entre eux. Forte dimension qualitative d'accompagnement.	Pas de seuils ni de cibles. Il n'y a aucun bac pro en IUT et la part des bacs technos est très faible (48 sur 1022 places au sein de l'IUT de Paris 5). L'attractivité des IUT parisiens (notamment celui de Paris 5) leur permet de sélectionner les meilleurs candidats des trois académies franciliennes. Dès lors beaucoup de bacs technos s'inscrivent en STS.	
Poitiers	Existence préalable du dispositif « Bac Pro+ » (accompagnement spécifique entrée en terminale → obtention du BTS). Objectif 50% horizon 2017. Objectifs par groupes de STS (ceux accueillant déjà beaucoup de bacs pros, ceux en accueillant peu). Pas de seuils par origine de bacs mais seuils par spécialités.	Objectif 60% de bacs technos (et pros sur projet) horizon 2017. Seuils arrêtés en concertation avec les présidents d'U et les directeurs d'IUT. Pas de formalisation.	Privé : associé à la démarche mais pas de régulation imposée.

Reims	Aucune consigne de quotas (l'académie présente un taux d'accueil de bacs pros en BTS parmi les plus élevé de France). Le rectorat se focalise sur quelques établissement et spécialités (exemple : faible taux de bacs pros ASSP en BTS SP3S).	Taux de bacs technos parmi les plus élevé de France. Les IUT utilisent depuis APB 2013 le module « gestion des groupes ». Pas de formalisation d'accord entre le rectorat et les IUT.	
Rennes	Dispositif académique concentré sur quelques cibles prioritaires croisant spécialités, territoires et niveaux d'insertion pertinents (une trentaine d'établissements et 15 à 20 % des formations), dans le public et le privé. Objectif pour ces établissements : que la proportion des propositions d'admissions soit au moins égale à la proportion de bacs pro parmi les candidats. Notamment par l'utilisation de la gestion des groupes sur APB dont la généralisation est prévue pour la rentrée 2015. Pilotage des lycées par les DASEN.	Le recteur n'a pas fixé de seuils ou de cibles indicatives. Les IUT ont fixé eux-mêmes leurs pourcentages.	Privé : certains établissements avec BTS participent au dispositif.
La Réunion	Seuils fixés par EPLE et spécialité. Objectifs bisannuels. Seuils fixés par le recteur après concertation avec les CE et consultation de la CAFPB.	Seuils fixés en concertation avec l'université et l'IUT (courrier du recteur au directeur et responsables des départements) et après consultation de la CAFPB. Objectifs bisannuels.	Agriculture : responsabilité DAAF Privé : engagement verbal des directeurs d'établissements privés Apprentissage : néant
Rouen	Objectif 2013 : 30% de bacs pros et 50% de bacs technos en STS. Objectif 2015 : 50% de bacs pros, 30% de bacs technos. Cibles déclinées par spécialités de BTS puis par établissement. Deux principes retenus : garantir une part d'admission par origine de bac proportionnelle au nombre de vœux 1, respecter un seuil minimal d'admission par spécialité de 4 étudiants pour permettre un travail pédagogique adapté.	Cible indicative globale arrêtée avec chacun des trois IUT: 30% de bacs technos ou pros en IUT. Cibles déclinées par types de formation. Principe facilement partagé en spécialités secondaires, plus difficilement en tertiaires, peu envisageable dans certaines filières « scientifiques » ou « sociales ».	Privé et agriculture : objectifs et engagements identiques à ceux du public. Apprentissage : pas inclus dans la démarche (car absent d'APB)
Strasbourg	Objectif : moyenne académique de 30% des bacheliers « présents » à l'horizon 2016 (modulable de 0 à 60% selon les secteurs). Seuils fixés après concertation avec les CE et entérinés par un courrier du recteur.	Objectif : 30% horizon 2016 ; Seuils fixés en concertation avec les directeurs d'IUT et après discussion recteur/présidents d'Université. Convention en cours. Seuils par DUT et utilisation des « groupes d'admission » dans APB ;	Agriculture : les STS agricoles recrutent prioritairement leurs bacs pro. Privé sous contrat : quelques contingentements en fonction des types de bac dans APB

	Travail qualitatif liaison bacs pros/BTS (compatibilité, référentiels, préparation des élèves, vérification des aptitudes...)	Difficultés : Manque de vivier de STI2D et articulation entre référentiels STMG et DUT tertiaires	Apprentissage : néant
Toulouse	Objectif académique double : 50% de bacs pros parmi les candidats appelés (en recourant au classement en tête de liste des bacs pros et en classant tous les dossiers) et 50% des présents en STS1 non issus de Tpro. Seuils fixés par établissements et spécialités après concertation avec les CE.	Taux déjà très supérieurs à la moyenne nationale. Convention avec l'ARIUT signée dès 2012. Dans ce cadre les IUT fixent eux-mêmes leurs objectifs. L'objectif global 2014 était de stabiliser le taux de bacs technos parmi les candidats appelés et d'homogénéiser les niveaux de recrutement selon les sites et/ou spécialités.	Privé : même régime que pour le public pour les STS. Agriculture : stratégie d'accueil des Tpro en STSA différée à 2015. Apprentissage : pas de stratégie académique
Versailles	Objectif : assurer à 1/3 des bacs pros de l'académie une poursuite d'étude en STS. Depuis 2005 les capacités d'accueil par BTS sont définies dans APB par groupe de bacs d'origine (% d'accueil par spécialité et type de bac d'origine). En 2013 32,3 % des inscrits en première année de STS sont des bacs pros. Objectif 2014 : 40 % (pour les STS articulées aux bacs pros et ne concerne donc pas communication, commerce international, notariat...). La consigne académique, comportant notamment le poids de chaque groupe au sein de chaque formation, est transmise aux établissements qui saisissent la capacité d'accueil dans APB, en tenant compte du nombre attendu de redoublants et en arrêtant un éventuel surbooking. Ces capacités d'accueil peuvent être modulées en fonction de l'attractivité ou de contraintes pédagogiques ou physiques.	Objectif : 50 % des effectifs des IUT d'ici à 2017 (36 % actuellement). L'académie privilégie une approche qualitative (information des élèves, échanges entre enseignants,...) à une approche par « quotas ».	Privé : sensibilisation des proviseurs de lycées privés.

CAMPAGNE APB 2012								
Bacheliers généraux								
		Procédure normale		343246		Procédure complémentaire :		18 144
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb de Premiers vœux validés	Nombre de propositions acceptées en procédure normale	Nombre de démissions en procédure normale	Nombre de candidatures en procédure complémentaire	Nombre de propositions acceptées en procédure complémentaire	Nombre de démissions en procédure complémentaire
Autres (MAN, DCG, ...)	12552	78,11	16 283	4 620	1 522	729	120	155
BTS - BTSA - DTS - DMA	153357	78,47	35 179	16 937	5 912	6 115	644	685
CPGE - CPES	46167	87,49	46 284	35 129	4 494	2 501	361	83
DUT	64588	85,97	50 226	30 313	5 297	3 221	441	88
Ecoles d'architecture	2690	96,17	4 559	1 425	49	7	6	1
Ecoles de commerce	2046	80,15	1 734	1 053	398	43	4	0
Ecoles supérieures d'art	916	52,94	646	128	36	36	3	0
Formations d'ingénieurs	12959	86,91	16 627	10 012	1 216	163	16	1
L1 - CUPGE - DEUST - DU	1640472	13,28	150 354	135 413	51 553	21 263	9 867	436
TOTAL	1935747	23,76	321 892	235 030	70 477	34 078	11 462	1 449

CAMPAGNE APB 2012								
Bacheliers technologiques								
		Procédure normale		152358		Procédure complémentaire :		15 747
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb de Premiers vœux validés	Nombre de propositions acceptées en procédure normale	Nombre de démissions en procédure normale	Nombre de candidatures en procédure complémentaire	Nombre de propositions acceptées en procédure complémentaire	Nombre de démissions en procédure complémentaire
Autres (MAN, DCG, ...)	12552	78,11	8 131	2 358	923	809	88	122
BTS - BTSA - DTS - DMA	153357	78,47	79 981	42 318	11 790	16 633	1 414	1 194
CPGE - CPES	46167	87,49	2 801	2 209	194	337	17	5
DUT	64588	85,97	22 062	11 601	1 398	3 532	307	40
Ecoles d'architecture	2690	96,17	390	117	4	1	1	0
Ecoles de commerce	2046	80,15	342	206	32	40	9	0
Ecoles supérieures d'art	916	52,94	186	76	20	15	1	0
Formations d'ingénieurs	12959	86,91	608	333	22	18	2	0
L1 - CUPGE - DEUST - DU	1640472	13,28	19 954	18 016	16 226	12 276	5 325	341
TOTAL	1935747	23,76	134 455	77 234	30 609	33 661	7 164	1 702

CAMPAGNE APB 2012								
Bacheliers professionnels								
		Procédure normale		223433		Procédure complémentaire :		21 988
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb de Premiers vœux validés	Nombre de propositions acceptées en procédure normale	Nombre de démissions en procédure normale	Nombre de candidatures en procédure complémentaire	Nombre de propositions acceptées en procédure complémentaire	Nombre de démissions en procédure complémentaire
Autres (MAN, DCG, ...)	12552	78,11	4 615	713	287	969	58	35
BTS - BTSA - DTS - DMA	153357	78,47	102 889	31 322	10 071	36 851	2 461	1 570
CPGE - CPES	46167	87,49	174	92	15	274	1	0
DUT	64588	85,97	4 829	1 209	200	4 650	165	28
Ecoles d'architecture	2690	96,17	326	70	4	0	0	0
Ecoles de commerce	2046	80,15	94	47	3	21	2	0
Ecoles supérieures d'art	916	52,94	143	19	2	47	1	0
Formations d'ingénieurs	12959	86,91	0					
L1 - CUPGE - DEUST - DU	1640472	13,28	8 516	7 968	7 305	13 736	6 127	337
TOTAL	1935747	23,76	121 586	41 440	17 887	56 548	8 815	1 970

CAMPAGNE APB 2013									
Bacheliers généraux									
			Procédure normale		349 772		Procédure complémentaire :		19 628
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	
Autres (MAN, DCG, ...)	13 316	75,00	14 981	4 854	1 536	802	108	83	
BTS - BTSA - DTS - DMA	140 677	81,56	30 248	16 619	5 533	7 347	732	578	
CPGE - CPES	45 139	88,47	46 045	35 259	4 522	2 341	345	65	
DUT	60 219	92,73	47 555	29 976	4 557	4 144	538	98	
Ecoles d'architecture	2 529	98,57	4 047	1 331	48	1	1	0	
Ecoles de commerce	3 087	70,68	2 070	1 450	516	71	15	2	
Ecoles supérieures d'art	516	64,92	418	130	29	1	1	0	
Formations d'ingénieurs	13 760	87,69	17 585	10 777	1 218	195	19	1	
L1 - CUPGE - DEUST - DU			162 320	144 389	50 218	22 903	10 787	493	
TOTAL			325 269	244 785	68 177	37 805	12 546	1 320	

CAMPAGNE APB 2013								
Bacheliers technologiques								
		Procédure normale	146 567			Procédure complémentaire :		16 533
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions
Autres (MAN, DCG, ...)	13 316	75,00	7 611	2 383	933	939	104	92
BTS - BTSA - DTS - DMA	140 677	81,56	67 319	40 291	10 295	19 817	1 495	1 074
CPGE - CPES	45 139	88,47	2 723	2 229	191	455	28	7
DUT	60 219	92,73	22 518	13 326	1 384	3 936	320	45
Ecoles d'architecture	2 529	98,57	647	200	4	0	0	0
Ecoles de commerce	3 087	70,68	413	275	56	44	6	1
Ecoles supérieures d'art	516	64,92	112	50	6	0	0	0
Formations d'ingénieurs	13 760	87,69	1 063	517	29	28	1	0
L1 - CUPGE - DEUST - DU			22 626	19 528	15 321	12 910	5 439	295
TOTAL			125 032	78 799	28 219	38 129	7 393	1 514

CAMPAGNE APB 2013								
Bacheliers professionnels								
			Procédure normale		182 684	Procédure complémentaire :		18 704
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions
Autres (MAN, DCG, ...)	13 316	75,00	3 311	680	262	937	59	20
BTS - BTSA - DTS - DMA	140 677	81,56	70 461	29 015	8 956	36 131	2 333	1 095
CPGE - CPES	45 139	88,47	145	79	14	294	1	3
DUT	60 219	92,73	3 315	981	176	3 686	139	17
Ecoles d'architecture	2 529	98,57	222	57	1	0	0	0
Ecoles de commerce	3 087	70,68	80	46	6	25	2	0
Ecoles supérieures d'art	516	64,92	70	17	2	0	0	0
Formations d'ingénieurs	13 760	87,69	4					
L1 - CUPGE - DEUST - DU			8 489	6 746	6 013	10 679	4 891	234
TOTAL			86 097	37 621	15 430	51 752	7 425	1 369

CAMPAGNE APB 2014																	
		Bacheliers généraux							Bacheliers technologiques								
		Procédure normale		352 528		Procédure complémentaire :		16 656		Procédure normale		144655		Procédure complémentaire :		15 005	
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions			
Autres (MAN, DCG, ...)	13 785	75,29	14 353	4 936	1 767	516	122	66	7 718	2 386	1 045	672	114	93			
BTS - BTSA - DTS - DMA	145 757	79,30	28 862	15 775	5 599	4 405	667	352	65 424	39 748	10 588	13 015	1 535	666			
CPGE - CPES	45 026	90,65	47 202	36 113	4 891	2 184	280	62	2 939	2 421	234	356	12	9			
DUT	59 746	92,91	48 259	29 723	4 642	2 634	444	99	24 823	14 108	1 499	2 691	296	47			
Ecoles d'architecture	2 531	98,57	3 713	1 398	51	3	2	0	640	186	3	0	0	0			
Ecoles de commerce	4 073	71,37	2 920	1 982	775	39	18	1	481	338	55	12	4	0			
Ecoles supérieures d'art	485	55,46	352	112	25	4	2	1	106	42	16	0	0	0			
Formations d'ingénieurs	14 215	88,54	18 478	11 239	1 302	118	21	5	1 198	624	40	29	1	1			
L1 - CUPGE - DEUST - DU	-	-	167 643	146 521	53 373	22 428	10 206	661	23 502	21 051	15 143	14 749	6 545	373			
TOTAL	-	-	331 782	247 799	72 425	32 331	11 762	1 247	126 831	80 904	28 623	31 524	8 507	1 189			

CAMPAGNE APB 2014								
Bacheliers professionnels								
			Procédure normale		216442		Procédure complémentaire	
					:		18 224	
	Capacités Nationales	Taux de remplissage National	Nb V1 validés	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions	Nb de candidatures	Nb de propositions acceptées	Nb de démissions
Autres (MAN, DCG, ...)	13 785	75,29	5 075	952	458	737	105	25
BTS - BTSa - DTS - DMA	145 757	79,30	79 992	31 585	11 204	23 624	2 288	880
CPGE - CPES	45 026	90,65	177	101	15	275	0	0
DUT	59 746	92,91	3 905	929	197	2 014	92	15
Ecoles d'architecture	2 531	98,57	190	41	2	0	0	0
Ecoles de commerce	4 073	71,37	77	42	10	13	2	1
Ecoles supérieures d'art	485	55,46	92	23	2	1	1	0
Formations d'ingénieurs	14 215	88,54	2					
L1 - CUPGE - DEUST - DU	-	-	11 687	9 141	7 930	14 698	6 934	313
TOTAL	-	-	101 197	42 814	19 818	41 362	9 422	1 234

Constat de rentrée (Source DGESIP/DGRI – A2-1(département des études et statistiques)
Evolution des taux de nouveaux bacheliers généraux, technologiques et professionnels intégrant une STS
entre 2012 et 2014

	Bacs généraux			Bacs technos			Bacs pros		
	Nombre de bacheliers année n	Effectifs en STS rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Effectifs en STS rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Effectifs en STS rentrée n+1	taux
2012	294009	19701	6,7	124831	46922	37,6	188974	30537	16,2
2103	305126	19272	6,3	124658	40951	32,9	158397	32272	20,4
2014	305608	18899	6,2	128915	43492	33,7	190188	34339	18,5

Données DEPP et DGSIP

Note de lecture : sur 100 nouveaux bacheliers généraux 6,7% ont intégré une STS à la rentrée 2012

Origine scolaire des étudiants entrant en 1^{ère} année de STS, rentrées 2012/2013 et 2014 (public+privé)*

Années	Bacs généraux		Bacs technologiques		Bacs professionnels		Autres origines**		Total***
	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	
2012	19701	16,8	46922	39,9	30537	26	20394	17,3	117554
Taux hors autres origines		20,2		48,3		31,5			
2013	19272	16,7	40951	35,4	32272	27,9	23072	20	115567
Taux hors autres origines		20,8		44,3		34,9			
Ecart 2013/2012	-429	-0,1	-5971	-4,5	+1735	+1,9	+2678	+2,7	-1987
2014	18899	16,1	43492	37	34339	29,3	20605	17,6	117335
Taux hors autres origines		19,6		44,9		35,5			
Ecart 2014/21013	-373	-0,6	+2541	+1,6	+2067	+1,4	-2467	-2,4	+1768
Ecart 2014/2012	-802	-0,7	-3430	-2,9	+3802	+3,3	+211	+0,3	-219

*hors établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture et hors apprentissage

** Brevet de technicien, université, IUT, vie active, autres.

***Du fait de la rentrée décalée les effectifs STS de la rentrée 2014 de Nouvelle Calédonie ne sont pas disponibles. Les données 2014 de ce territoire sont un report de celles de 2013.

Note de lecture : sur 100 entrants en STS en 2012, 16,8 étaient des bacheliers généraux et sur 100 nouveaux bacheliers entrants en STS en 2012, 20,2 étaient des bacheliers généraux.

Evolution du nombre de bacheliers généraux, technologiques et professionnels entrants en STS (en %)

	Bacs généraux	Bacs technologiques	Bacs professionnels
2014/2012	-4	-7,3	+12,5
2014/2013	-1,9	+6,2	+6,4

Note de lecture : le nombre de bacheliers généraux en STS a baissé de 4% entre 2012 et 2014

Origine scolaire des étudiants entrant en 1^{ère} année d'IUT, rentrées 2012/2013 et 2014* (Données « provisoires » au 20 octobre de chaque année, issues de l'enquête 20)

Années	Bacs généraux		Bacs technologiques		Bacs professionnels		Autres origines**		Total
	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	
2012	30785	63	11940	24,5	1433	2,9	4676	9,6	48834
Hors autres origines		69,5		27		3,5			
2013	30655	61	13621	27,1	1170	2,3	4804	9,6	50250
Hors autres origines		67,6		29,5		2,9			
Ecart 2013/2012	-130	-2	+1681	+2,6	-263	-0,6	+128	0	+1416
2014	30452	60	14534	28,7	1066	2,1	4653	9,2	50705
Hors autres origines		66,3		31,1		2,6			
Ecart 2014/2013	-203	-1	+913	+1,6	-104	-0,2	-151	-0,4	+455
Ecart 2014/2012	-333	-3	+2594	+4,2	-367	-0,8	-23	-0,4	+1871

*hors la Réunion et la Nouvelle-Calédonie

**retour vie active, université, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs etc.

Note de lecture : sur 100 entrants en IUT à la rentrée 2012, 63 étaient des bacheliers généraux et sur 100 nouveaux bacheliers à la rentrée 2012, 69,5 étaient des bacheliers généraux

Flux d'entrants en première année d'IUT et de licence LMD par type de baccalauréats (données « provisoires » au 20 octobre des années 2012/2013 et 2014, issues de l'enquête 20).

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Non bacheliers		Total	
	DUT	LMD	DUT	LMD	DUT	LMD	DUT	LMD	DUT	LMD
2012	33209	124327	12882	27264	1601	16914	1142	6810	48834	175315
2013	33131	132716	14542	28580	1422	15579	1155	7108	50250	183983
2014	32907	134246	15413	30218	1285	18049	1100	7249	50705	189762

Evolution des taux de nouveaux bacheliers généraux, technologiques et professionnels intégrant une licence entre 2012 et 2014

	Bacs généraux			Bacs technos			Bacs pros		
	Nombre de bacheliers année n	Entrants en L rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Entrants en L rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Entrants en L rentrée n+1	taux
2012	294009	112576	38,3	124831	21091	16,9	188974	13994	7,4
2103	305126	120128	39,4	124658	22148	17,8	158397	11517	7,3
2014	305608	122105	40	128915	23938	18,6	190188	13807	7,3

Données DEPP et DGSIP

Note de lecture : sur 100 nouveaux bacheliers généraux, 38,3% ont intégré une Licence à la rentrée 2012

Evolution des taux de nouveaux bacheliers généraux, technologiques et professionnels intégrant un IUT entre 2012 et 2014

	Bacs généraux			Bacs technos			Bacs pros		
	Nombre de bacheliers année n	Entrants en IUT rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Entrants en IUT rentrée n+1	taux	Nombre de bacheliers année n	Entrants en IUT rentrée n+1	taux
2012	294009	30785	10,5	124831	11940	9,6	188974	1433	0,7
2103	305126	30655	10	124658	13621	10,9	158397	1170	0,7
2014	305608	30452	10	128915	14534	11,3	190188	1066	0,6

Données DEPP et DGSIP

Note de lecture : sur 100 nouveaux bacheliers généraux, 10,5 ont intégré un IUT à la rentrée 2012

Part respectives des bacheliers généraux, technologiques et professionnels parmi les nouveaux entrants en licence entre 2012 et 2014*

*les non bacheliers ne figurent pas dans ce tableau

Note de lecture : sur 100 entrants en licence à la rentrée 2012, 71 étaient des bacheliers généraux

	Bacs généraux	Bacs technologiques	Bacs professionnels
2012	71	15,6	9,6
2103	72,1	15,5	8,4
2014	70,7	15,9	9,5

Evolution des effectifs de bacheliers STI2D en IUT – situation au 20 octobre (données issues de l'enquête 20)

	2012	2013	2014
Bacs technologiques	11940	13621	14534
Dont STI2D		5627	5939
Taux de STI2D		41,3	40,9

**Origine scolaire des étudiants entrant en 1^{ère} année de STS selon la spécialité (rentrées 2102/2013 et 2014)
(Public+privé)***

	Années	Bacs généraux		Bacs technologiques		Bacs professionnels		Autres**		total
		effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	
Production	2012	3141	9,5	13680	41,2	12541	37,8	3774	11,4	33212
	2013	3256	10,3	11331	36	11889	37,7	4980	15,9	31526
	2014	3155	9,9	11780	36,9	12757	39,9	4267	13,3	31959
Services	2012	16512	19,6	33242	39,4	17992	21,3	16588	19,7	84342
	2013	15980	19	29613	35,2	20380	24,3	18068	21,5	84041
	2014	15761	18,5	31712	37,1	21578	25,3	16325	19,1	85376

Source DGESIP-DGRI A2-1 (département des études et statistiques)

**hors établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture et hors apprentissage*

*** Brevet de technicien, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres*

	Années	Bacs généraux		Bacs technologiques		Bacs professionnels		Autres**		total
		effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	
Production	2012	12599	61,3	4944	24,1	565	2,8	2430	11,8	20538
	2013	12422	58,2	6060	28,4	424	2	2444	11,4	21350
	2014	12695	58,5	6187	28,6	355	1,6	2453	11,3	21690
Services	2012	18186	67,4	6996	26	868	3,2	935	3,4	26985
	2013	18233	63,1	7561	26,2	746	2,6	2360	8,1	28900
	2014	17757	61,2	8347	28,7	711	2,5	2200	7,6	29015

Origine scolaire des étudiants entrant en 1^{ère} année D'IUT selon la spécialité (rentrées 2102/2013 et 2014)

*** Non néo bacheliers*